



CONSTRUIRE, PRÉSERVER, INNOVER

#### Édité par l'UIE

9 rue de Berri - 75008 PARIS  
 uie@french-water.com  
 www.eau-entreprises.org

■ Directeur de la publication  
**Jean-Luc Ventura**

■ Directeur de la rédaction  
**Anne-Laure Makinsky**

■ Rédacteur en chef  
**Céline Retbi**  
**Remerciements particuliers  
 pour ce numéro à  
 Anne-Laure Makinsky,  
 Marion Le Goffic,  
 Clotilde Terrible  
 et Florent Boulier**

■ Régie Publicitaire  
**FFE**  
 15 rue des Sablons - 75116 Paris

■ Directeur de la publicité  
**Jean-Sébastien Cornillet**  
 Tél. : 01.53.36.37.81  
 js.cornillet@ffe.fr

■ Assistante technique  
**Aurélie Vuillemin**  
 Tél. : 01.53.36.20.35  
 aurelie.vuillemin@ffe.fr

■ Abonnements  
 Tél. : 01.45.63.70.40  
 uie@french-water.com

■ Dépôt légal : 92892

■ Imprimerie  
**PrintCorp**

#### Photo de couverture :

© Adobe Stock

© photos de cette édition tous  
 droits réservés

La rédaction n'est pas responsable  
 des documents qui lui ont été  
 adressés.

L'UIE est membre de la FNTF



Dépôt légal  
 novembre 2009  
 ISSN 2109-0572

## ÉDITORIAL



**2** Jean-Luc Ventura,  
 Président de l'UIE

## EN BREF



**5** Agenda

**9** Les publications

**16** Les nominations

**23** Les actualités

## POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION

**28** Actualités réglementaires

**32** Boues de station d'épuration : incertitudes  
 sur le futur socle commun



**34** L'eau oubliée de la loi climat et résilience ?



**35** Le projet de loi 3DS  
 de nouveau sur les rails

**36** RE 2020 : les textes d'application ont été  
 mis en consultation

**37** Les travaux publics face à la flambée du  
 prix des matières premières

**38** La nouvelle directive eau potable  
 a été publiée

**39** Réforme des cahiers de clauses  
 administratives générales (CCAG)

**41** Guadeloupe : création du Syndicat mixte  
 de gestion de l'eau et de l'assainissement

## TERRITOIRES

**42** L'agence de l'eau Rhin-Meuse :  
 Co-construire des solutions  
 pour préserver la ressource



**46** Contrats de territoire : une coopération  
 renforcée avec les collectivités

**48** Une implication forte dans  
 la politique de la ville

**49** Sensibilisation à l'environnement :  
 un appel à initiatives pour les associations

**50** Solidarité internationale :  
 un appel à projets inédit en 2021

## INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**52** Focus sur l'entretien des réseaux  
 au sein des bâtiments avec le Syprodeau

**54** EJ Select : une application  
 pour sélectionner facilement  
 sa solution d'accès au réseau

**55** La station d'épuration de Nancy-  
 Maxéville va produire du biogaz



## PATRIMOINE

**56** En 2021, Bayard  
 fête ses 140 ans !



# Ne laissez pas sacrifier la résilience des infrastructures d'eau !

**Chères lectrices,  
Chers lecteurs,**

Après une année 2020 chaotique, l'année 2021 semble encore synonyme d'adaptation perpétuelle tant dans nos entreprises que dans nos vies personnelles. En tant que président de l'UIE, je suis impressionné par la résilience toujours plus forte des entreprises de l'eau, toutes catégories confondues, résilience remarquable qui n'a été rendue possible que par l'engagement et la capacité de chacun à jouer collectif et solidaire, témoignant de l'intérêt de nous regrouper au sein de fédérations professionnelles comme l'UIE.

Nos infrastructures d'eau et d'assainissement ont également démontré leur résilience malgré un entretien affecté par la situation sanitaire. Cependant, il serait une grave erreur que de considérer que cette résilience est un acquis éternel.

Et pourtant, tant sur le plan législatif que budgétaire, force est de constater qu'à nouveau en 2021 l'eau n'est plus un sujet prioritaire...

Les entreprises et industries de l'eau doivent être plus écoutées par les pouvoirs publics sur de nombreux sujets : pourquoi l'eau est-elle absente du plan de relance ?

Pourquoi l'est-elle tout autant dans la loi Climat et Résilience ? Pourquoi les financements des agences de l'eau en faveur des infrastructures sont-ils encore réduits ? Alors que le taux de fuite reste toujours très élevé (1 litre sur 5 en moyenne), pourquoi les objectifs de renouvellement des infrastructures ne sont pas mis en cohérence avec une durée de vie résiduelle réaliste ? Pourquoi le traitement des micropolluants n'est-il toujours pas généralisé, alors que nos entreprises ont des solutions pour améliorer la situation ? Autant de questions et autant d'incertitudes pour l'avenir de la filière qui développe des solutions pour résoudre des problématiques qui sont malheureusement régulièrement sacrifiées sur l'autel des arbitrages des dépenses publiques.

## **Booster la commande publique**

Le baromètre de la commande publique de la Fédération Nationale des Travaux Publics le confirme, par rapport à l'année 2019, année de référence, le niveau de la commande publique reste inférieur d'environ 25%. En cause différents paramètres : un contexte sanitaire complexe, des collectivités qui ont du mal à se projeter, des échéances électorales reportées, des lois successives de transfert de compétences... Or nos entreprises dépendent à 90% de la commande publique, il est donc fondamental que les collectivités locales reprennent les investissements et relancent l'activité par la commande publique.





Jean-Luc Ventura, président de l'UIE

### Avancer sur les boues d'épuration

L'année 2021 est marquée par une forte actualité sur les boues issues des stations d'épuration. Il est primordial que les évolutions réglementaires permettent de réaffirmer l'importance de les valoriser, que ce soit d'un point de vue agronomique ou pour produire de l'énergie verte grâce au biométhane. Les projets de texte « socle commun » ou le maintien d'un soutien adapté à la filière biométhane, via des tarifs réglementés, nous mobilisent donc tout particulièrement cette année.

### Replacer l'eau au centre du jeu législatif

Affirmant les ambitions climatiques de la France pour les prochaines années, la loi Climat et résilience devait nous aider à tenir le cap de nos engagements de 2030 et 2050. Malheureusement, concernant l'eau, le compte n'y est pas... le seul article de la loi abordant concrètement ce sujet est un article centré sur la protection de la ressource et des milieux aquatiques. Malgré une forte mobilisation de l'UIE en lien étroit avec les associations d'élus AMORCE et FNCCR et avec la FP2E, aucune mesure n'a été prise pour réaliser un rapport sur les financements qu'il serait

possible de mettre en place pour progressivement traiter les micropolluants dans l'eau en amont et en aval des stations d'épuration. Alors même que les études se multiplient pour dénoncer leurs impacts sur la santé humaine et les milieux aquatiques. A noter que ces propositions avaient été portées également en Loi AGECE et lors du projet de loi de finances 2021 et que l'amendement avait été soutenu par de nombreux parlementaires. Il semble que le timing ne soit jamais le bon mais la pollution n'attend pas et progresse...

### Une loi eau et climat pour 2022

Enfin, les élections présidentielles de 2022, représentent une opportunité de remettre l'eau au cœur de l'agenda politique et des débats. L'émergence d'une nouvelle loi spécifique pour un service public de l'eau exemplaire et innovant devient indispensable. Pour l'amont et l'aval de la filière, les questionnements autour de la ressource en eau et de sa gestion doivent trouver des réponses pérennes alors que le changement climatique n'est plus à démontrer. ■

# Concepteur d'usines, de technologies et de services de traitement d'eaux au cœur de votre transformation écologique



Production  
d'eau potable  
de haute qualité



Adoucissement



Réutilisation  
des eaux usées  
traitées



Sécurité sanitaire



Valorisation  
des sous-produits  
en bioénergie



Traitement des  
micropolluants



Scannez-moi pour découvrir comment  
nos solutions répondent à vos défis.

[www.otv.fr](http://www.otv.fr)

# Agenda 2021

## Prochains événements

**29 juin 2021**

**Le partage de l'eau : concerter, anticiper et agir ! Journée d'échanges, Montpellier.**



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous invite à sa journée d'échanges sur LE PARTAGE DE L'EAU !

Le 29 juin 2021

de 09:30 à 16:00 à Montpellier - Le Corum  
Pour prévenir les crises de l'eau et les conflits d'usage, il est nécessaire d'anticiper et d'organiser le partage de l'eau entre les usagers à l'échelle des territoires.

Où en sommes-nous ? Pourquoi et comment garder le cap des ambitions affichées ? Quelle place donner aux démarches prospectives pour préparer l'avenir ?

Elus et techniciens des collectivités, représentants du monde agricole et de l'industrie, acteurs associatifs, usagers de l'eau, venez vous informer et échanger sur ce sujet crucial pour l'avenir de nos territoires !

Pour plus d'infos : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

**Du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021**

**CYCL'EAU Grand-Est**



Rendez-vous territorial de la filière eau au cœur des bassins hydrographiques CYCL'EAU est un véritable outil de décision. A Bordeaux, Vichy, Strasbourg, Toulouse, Lille, Aix... les salons CYCL'EAU ont pour ambition d'apporter, en collaboration avec l'ensemble des acteurs publics et privés, collectivités et industriels, des solutions concrètes aux problèmes de la gestion de l'eau, dans un contexte préoccupant pour le territoire régional, et national.

**Du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 2021**

**Expobiogaz, Metz**



Expobiogaz, le salon national du gaz renouvelable, un rendez-vous de référence en France traitant l'ensemble des solutions pour la production et la valorisation du gaz renouvelable : méthanisation, power-to-gas, pyrogazéification, mobilité & BioGNV, injection, cogénération.

Au cœur d'un territoire porteur en la matière, Expobiogaz se positionne pour être au plus près des marchés et des porteurs de projets et vous offrir ainsi des opportunités de business et de développement à l'échelle régionale, nationale et internationale.

**Du 22 au 24 septembre 2021**

**Colloque - L'Eau au cœur de l'Aménagement : une stratégie gagnante, Toulouse**



Dans le cadre de sa dynamique E.A.U - Eau, Aménagement et Urbanisme, l'ANEB organise, avec le Syndicat mixte d'études

et d'aménagement de la Garonne (SMEAG), un colloque national pour favoriser l'intégration de l'eau, des milieux aquatiques et milieux humides comme éléments structurants d'un urbanisme durable.

L'objectif du colloque est de promouvoir et d'apporter des clés pour le développement de projets d'urbanisme favorisant la préservation et la valorisation de l'eau et de ses milieux associés au regard des services écosystémiques qu'ils fournissent aux territoires. Ce dernier vise à rassembler autant les acteurs de l'eau que ceux de l'urbanisme, autant les élus que les agents des collectivités, que les bureaux d'études ou encore les aménageurs et les investisseurs.

Pour plus d'infos : <https://bassinversant.org/>

## Du 22 au 24 septembre 2021

L'Hydroélectricité, un catalyseur de la transition énergétique en Europe, à l'Ecole Supérieure Normale de Lyon



Colloque hybride : présentiel à Lyon et sur plateforme numérique dont l'objectif sera de présenter les progrès techniques, scientifiques et innovations qui permettent de mettre en lumière le rôle et les atouts de l'hydroélectricité dans un système énergétique qui connaît de profonds bouleversements.

Ce dernier tentera d'apporter de nouveaux éclairages notamment sur les questions suivantes :

- Quelle gestion de la ressource en eau subit une forte pression et une multiplication d'usages dans un contexte de changement climatique ?
- Quelles solutions pour le stockage de cette énergie : STEP, batteries, hydrogène... ?
- Comment réhabiliter un parc européen vieillissant ?

Pour plus d'infos : [www.shf-hydro.org](http://www.shf-hydro.org)

## Du 28 au 30 septembre 2021

100<sup>ème</sup> Congrès Astee, Paris



### Focus 2021 : « Eau-Déchets et Santé »

Plus de 800 participants attendus sur 3 jours autour d'un programme riche en :

- retours d'expériences ;
- visites techniques ;
- actualités sur la réglementation ;
- projets novateurs ;
- ateliers thématiques

où le lien des métiers de l'eau et des déchets avec le citoyen-usager sera au cœur des échanges.

Focus du congrès : Le citoyen-usager au cœur des métiers de l'eau et des déchets

Pour plus d'infos : <https://www.astee.org/evenements/100e-congres-paris-2021/>

## Du 12 au 15 octobre 2021

Pollutec 2021, Lyon - Eurexpo



Selon l'ONU, la demande mondiale en eau augmente de près de 1% par an et 80% des eaux usées sont rejetées dans la nature sans traitement. Ces menaces sur l'eau sont renforcées par les effets du dérèglement climatique (cf. appauvrissement en oxygène, risques liés aux événements extrêmes, etc.).

L'enjeu lié à l'eau est double. Il s'agit d'une part de **réduire les pressions sur la ressource**. Ce qui passe par les économies d'eau (usage raisonné), l'efficacité hydrique (détection de pannes et de fuites, renouvellement des réseaux...), la diversification des sources (eau de pluie, dessalement, eau dans l'air), le recyclage, la réutilisation des eaux traitées...

Et d'autre part d'**améliorer les traitements** aussi bien dans le domaine de la production d'eau potable que dans la réutilisation des eaux et leur restitution au milieu naturel. Cela passe notamment par une meilleure gestion des « polluants émergents ». Pour atteindre l'ODD n°6 « Eau propre et assainissement », les investissements devraient s'élever à 114 milliards de dollars par an, soit trois fois plus qu'aujourd'hui.

Pour plus d'infos : <https://www.pollutec.com/fr>

## Du 20 au 22 octobre 2021

35<sup>ème</sup> Congrès d'AMORCE, Troyes

Prenez date !

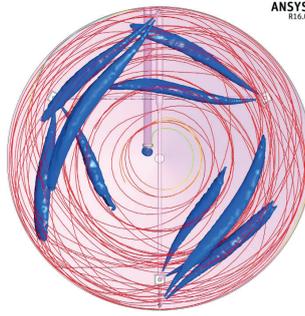


Le rendez-vous incontournable du monde des déchets, de l'énergie et de l'eau, change de date pour vous retrouver en présentiel.

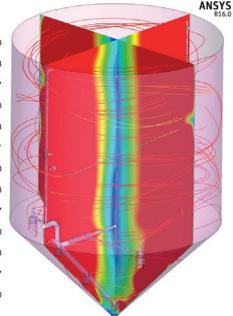
Pour plus d'infos : <https://amorcer.asso.fr/>



Velocity  
Streamline 1  
0.200  
0.150  
0.100  
0.050  
0.000  
[m s<sup>-1</sup>]



Velocity  
Contour 2  
0.200  
0.183  
0.167  
0.150  
0.133  
0.117  
0.100  
0.083  
0.067  
0.050  
0.033  
0.017  
0.000  
[m s<sup>-1</sup>]



# SYSTÈME DE MÉLANGE HYDRAULIQUE ROTAMIX®

À l'heure actuelle, le système de mélange hydraulique Rotamix® de Vaughan est le système le plus rentable disponible sur le marché. Rotamix est un système sophistiqué de buses fixées sur le sol et sur les murs dont le flux est assuré par une pompe dilacératrice Vaughan®. Cette conception minimise les coûts d'exploitation et garantit une meilleure décomposition des solides organiques ainsi qu'une production accrue de biogaz. Rotamix est la solution qu'il vous faut pour tout mélange dans des digesteurs, des fosses de stockage de boues ainsi que dans des bassins d'égalisation et d'eaux pluviales, ou pour tout autre processus nécessitant un mélange efficace et fiable.

- Aucun élément mobile interne.
- Conçu pour toutes les géométries, y compris les digesteurs rectangulaires ou de forme ovoïde.
- Utilisation d'un logiciel Computational Fluid Dynamics (CFD) [mécanique des fluides numériques (MFN)] pour estimer la taille de chaque système.
- Mélange actif garanti à 90 %.
- Différence de température de  $\pm 1^\circ\text{C}$  dans toute la cuve.
- Options de fonctionnement multiples : mélange uniquement la partie inférieure de la cuve, uniquement la partie supérieure ou toute la cuve.
- Composé de divers matériaux de construction.
- 60 ans d'expertise derrière chaque pompe.
- Plus de 2 000 systèmes exploités dans le monde entier.



★ MANUFACTURED  
IN THE USA

Envie de vendre de l'équipement Vaughan ? Contactez-nous pour demander à devenir un représentant agréé.



ChopperPumps.com | +1 360 249 4042 | info@chopperpumps.com

**Du 16 au 18 novembre 2021**

Salon des Maires et des collectivités locales,  
Palais des Congrès, Paris



La Fédération Nationale des Travaux Publics y sera présente comme chaque année.

**Du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 2021**

**CYCL'EAU Aix-Marseille-Région Sud**



Rendez-vous territorial de la filière eau au cœur des bassins hydrographiques CYCL'EAU est un véritable outil de décision. A Bordeaux, Vichy, Strasbourg, Toulouse, Lille, Aix... les salons CYCL'EAU ont pour ambition d'apporter, en collaboration avec l'ensemble des acteurs publics et privés, collectivités et industriels, des solutions concrètes aux problèmes de la gestion de l'eau, dans un contexte préoccupant pour le territoire régional, et national.

**Du 30 mai au 3 juin 2022**

**IFAT 2022, Munich**



World's Leading Trade Fair for Water, Sewage, Waste and Raw Materials Management.

Efficient solutions. For the use of water, recycling and secondary raw materials.

Are you looking for solutions to the future's challenges? The world's leading trade fair for environmental technologies provides the answers. Being the largest platform for water, sewage, waste and raw materials management, IFAT gathers the industry from all over the world—its innovative offers set benchmarks for the future.

Pour plus d'infos : <https://www.ifat.de/>

L'agence de l'eau Seine-Normandie vient de publier deux fascicules concernant l'état des lieux 2019. L'un sur la méthodologie générale et l'autre sur la contamination des cours d'eau par les pesticides.



- Le fascicule « Méthodologie générale de l'état des lieux 2019 ». Celui-ci est le recueil des fiches méthodologiques présentées lors de l'élaboration de l'état des lieux et déjà diffusées dans une présentation provisoire.
- Le fascicule « Contamination des cours d'eau et des eaux souterraines du bassin Seine-Normandie par les pesticides et leurs produits de dégradation ». L'état des lieux du bassin réalisé en 2019 a mis en évidence que les pesticides sont le premier facteur de pression sur la qualité des eaux souterraines et le deuxième sur celle des eaux de surface. Face à ce constat, une analyse approfondie des données acquises par l'agence dans le cadre de son programme de surveillance a été menée et a permis de représenter, à travers différents indicateurs, la diversité des substances retrouvées dans les cours d'eau et les eaux souterraines du bassin ainsi que les niveaux de concentrations ou d'écotoxicité atteints.

## Astee - Synthèse du guide : Eaux, Déchets et Changement Climatique - Comment les services publics des déchets et de l'eau peuvent-ils atténuer leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique ?



Cet ouvrage est la synthèse du guide *Eaux, Déchets et Changement Climatique – Comment les services publics des déchets et de l'eau peuvent-ils atténuer leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique ?* de l'Astee . Il s'adresse principalement aux élus, aux décideurs œuvrant dans les services publics de l'environnement. Cette synthèse démontre combien les services dont vous avez la responsabilité ont intérêt à intégrer le changement climatique dans leurs réflexions et actions quotidiennes en local, mais aussi à échanger et partager sur leurs projets qui bénéficient à l'échelle globale. Vision, anticipation, exemplarité, voilà ce vers quoi les auteurs souhaitent vous accompagner.

Disponible sur [www.astee.org](http://www.astee.org)

# NATURELLEMENT PERFORMANT

**Décanteur hydrodynamique  
vortex First Defense®**  
solution compacte, économique  
et durable pour dépolluer  
les eaux de ruissellement.



[www.stradal-vrd.fr](http://www.stradal-vrd.fr)

Une technologie  
**Hydro**  
International 

 **STRADAL**

## Astee - Initier, mettre en place, faire vivre un PGSSE



Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) consiste en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine (EDCH). Cette stratégie générale de gestion préventive

et d'anticipation est promue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis 2004 et constitue une disposition hautement structurante de la nouvelle directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, adoptée en décembre 2020. Dans ce contexte, la Commission Eau potable de l'Astee a établi avec le soutien du Ministère des Solidarités et de la Santé, un groupe de travail chargé d'élaborer un guide technique fournissant une méthode pragmatique aux acteurs de la production et/ou de la distribution d'eau afin de mettre en œuvre un PGSSE.

Disponible sur [www.astee.org](http://www.astee.org)

## CEPRI - Nouveau rapport sur les outils de sensibilisation au risque inondation



En parallèle de la mission lancée par la Ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, pour moderniser en profondeur les dispositifs d'acculturation aux risques afin de permettre une sensibilisation plus large du grand public via une information adaptée à chaque territoire, le CEPRI apporte une nouvelle contribution aux réflexions

en matière de gestion du risque d'inondation, par la publication d'un rapport sur les outils de sensibilisation.

Source : <http://www.cepri.net>

## AMORCE - Stratégies territoriales face aux sécheresses

FICHE EAT06-5 : Économies d'eau et industries - Consommer mieux l'eau et la réutiliser plus.



Alors que les étés dramatiquement secs s'enchaînent, les conséquences du changement climatique sur nos ressources et notre modèle de gestion de l'eau sont de plus en plus visibles et les conflits d'usages se multiplient entre agriculture, production d'électricité, loisirs et alimentation en eau potable.

A la croisée des différents usages, les élus locaux doivent dès maintenant construire et mettre en œuvre de nouvelles stratégies territoriales pour faire face à ces tensions grandissantes sur les ressources en eau.

*A lire sur le site de l'Amorce*

Ce guide d'AMORCE structuré autour d'une note introductive et de 12 fiches thématiques permet de :

- clarifier les notions techniques et le contexte réglementaire,
- comprendre les enjeux pour chaque typologie d'usage et ainsi partager les ressources en toute connaissance de cause,
- dresser le panorama des actions envisageables pour les territoires et pour toutes les typologies d'usagers.

Cette fiche n°5 recense plusieurs pistes d'économies d'eau compatible avec des activités économiques dynamiques et résilientes.

Source : <https://amorce.asso.fr/publications>

## GAMME PP MASTER® système complet de boîtes, regards, tubes et raccords en polypropylène



**La garantie d'un réseau d'assainissement parfaitement homogène, fiable et étanche**



Résistance exceptionnelle aux chocs, à l'abrasion, aux agents chimiques, à la corrosion



Faible impact environnemental et 100% recyclable



Léger, maniable et rapide à poser



Idéal pour les réseaux à faible et forte pente



Excellent rapport qualité / prix



Longévité exceptionnelle

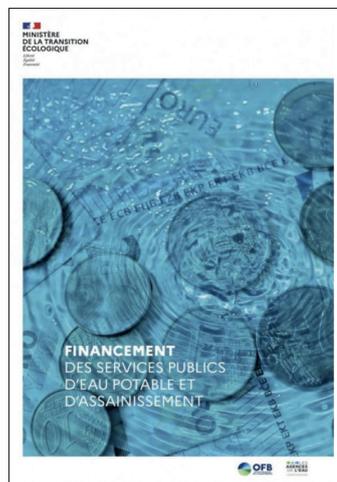
QB : Tubes PP Master® et certains raccords / NF : Boîtes d'inspection et regards et certains raccords.

## Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2021 : la valeur de l'eau



A retrouver sur : <https://unesdoc.unesco.org/>

## Financement des services publics d'eau potable et d'assainissement Janvier 2021



La présente brochure vise à dresser la synthèse de l'étude « Récupération des coûts », menée par les bureaux d'études Ireedd et Espelia entre 2018 et 2019, pilotée par la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la Transition écologique et

l'Office français de la biodiversité dans le cadre des états des lieux établis au titre du troisième cycle de gestion de la directive-cadre sur l'eau. Les conclusions de cette note ne reflètent pas nécessairement la position de l'administration. L'étude évalue les flux financiers annuels liés aux utilisations de l'eau sur la période 2013-2016. S'agissant des services publics d'eau et d'assainissement, ces flux comprennent les recettes destinées à la production et distribution d'eau potable, à la collecte et au traitement des eaux usées. Ces flux comprennent également les recettes des autres services qui ne transitent pas par la facture d'eau, tels que les raccordements des usagers aux réseaux ainsi que les subventions accordées par les collectivités aux services.

**Financement des services publics d'eau potable et d'assainissement | Eaufrance**

## Rapport « Garantir l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène sur les lieux de vie informels en France »

En France métropolitaine, **1,4 millions de personnes ne bénéficient pas d'un accès à l'eau potable géré en toute sécurité** et 7,5 millions de personnes n'ont pas d'accès sécurisé à des équipements d'assainissement.

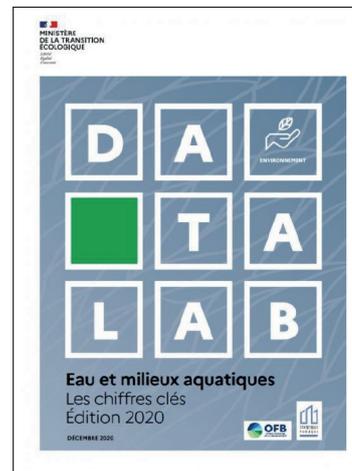
Le rapport « *Garantir l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène sur les lieux de vie informels en France* » présente des retours d'expériences menées entre mars 2020 et mars 2021, en pleine crise sanitaire, par une coordination d'ONG et d'associations, pour atteindre cet objectif.

Développées lors d'une période exceptionnelle, ces expériences sont riches d'enseignement pour des actions que souhaiteraient déployer des collectivités avec leurs partenaires après la crise. Ce document **présente les rôles et responsabilités dans l'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH)** dans les contextes de mal logement, les étapes d'une intervention EAH (qu'elles soient mises en œuvre par une collectivité ou une association) et les principales solutions techniques et d'ingénierie sociale temporaires pouvant être mises en œuvre rapidement. Garantir l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les lieux de vie informels est **un objectif réalisable mais le parcours est long et complexe, notamment à cause d'un cadre législatif et réglementaire peu précis.**

Toutes les infos sur :  
<https://www.actioncontrelafaim.org/>

## Eau et milieux aquatiques - les chiffres clés

Édition 2020 – Ministère de la Transition écologique



Composante essentielle de tous les êtres vivants, l'eau est aussi un milieu de vie pour certains d'entre eux. Elle circule sans cesse, des précipitations vers les eaux de surface (cours d'eau, rivières, fleuves, lacs, etc.), la végétation (sauvage

et agricole), les eaux souterraines (nappes), les mers et les océans. Sous l'effet des activités humaines, elle fait l'objet de nombreuses pollutions susceptibles d'affecter la biodiversité et la santé humaine. Protéger la ressource en eau constitue donc un enjeu majeur. Le Service des données et études statistiques (SDES) et l'Office français de la biodiversité (OFB) s'inscrivent dans cette démarche en informant et sensibilisant régulièrement l'ensemble des acteurs sur les enjeux liés à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

SOVAL  
DEPUIS 1932



UN CAPTAGE PROTÉGÉ  
POUR  
UNE EAU SÉCURISÉE

L'industrie en  
FRANCE



[WWW.SOVAL.FR](http://WWW.SOVAL.FR)



## Laurence Poirier-Dietz, nouvelle directrice générale de GRDF

Le conseil d'administration de GRDF a nommé, le 31 mars 2021 Laurence Poirier-Dietz directrice générale de l'entreprise. Son mandat de 4 ans débutera à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021. Elle succède à Édouard Sauvage, désormais directeur général adjoint d'ENGIE en charge des activités infrastructures. Diplômée de l'IAE d'Orléans en finances et contrôle de gestion, Laurence Poirier-Dietz a trente ans d'expériences opérationnelles et diversifiées dans le secteur de l'énergie. Elle débute sa carrière au sein de EDF GDF SERVICES. Entre 2004 et 2010, elle est déléguée communication et collectivités locales de GRDF à Nantes. Elle a notamment en charge la relation avec les grandes autorités concédantes, la gestion du portefeuille de contrats de concession, et le développement des nouvelles dessertes en gaz naturel. En juillet 2011, elle est nommée directrice générale de CLIMESPACE, filiale d'ENGIE chargée de la gestion du réseau de froid urbain de Paris. D'octobre 2016 à décembre 2019, elle a été directrice générale adjointe d'Engie Ineo, l'une des entités qui compose aujourd'hui Engie solutions. Depuis janvier 2020, Laurence Poirier-Dietz est directrice générale adjointe de la BU Industrie d'Engie Solutions ou son action vise à accompagner les entreprises, les industriels et les collectivités dans leur transition énergétique et digitale. Dans un environnement en transformation, elle est attachée à l'émergence et à la mise en œuvre de solutions concrètes pour un futur durable.

## Gilles Vincent, réélu président d'Amorce pour un 3<sup>ème</sup> mandat



Diplômé d'un Master en sciences et environnement terrestre, Gilles VINCENT a été chargé de mission auprès de la direction du groupe industriel CNIM pendant 30 ans. Il est Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer (83) depuis 1995 et est également Vice-président de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée en charge de l'environnement et de l'énergie. Depuis juillet 2020, Gilles VINCENT est Président du Syndicat mixte intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise (Sittomat). Membre fondateur d'AMORCE en 1987, il a assuré les fonctions de Vice-Président de l'association dès son origine avant d'être élu à la Présidence en 2008.

« C'est un honneur et une fierté pour moi d'être réélu à la Présidence d'AMORCE, qui s'est imposée au fil des années comme le principal réseau de collectivités et de partenaires locaux engagés dans la transition écologique territoriale, avec désormais près de 1000 adhérents. Notre représentativité et notre expertise sont aujourd'hui reconnues par tous les acteurs des filières de l'énergie, des déchets et de l'eau, ainsi que par les pouvoirs publics. Je continuerai à être le garant des valeurs qui animent notre association depuis ses débuts : l'indépendance, la solidarité, le dialogue et la convivialité qui forment le socle de notre engagement commun » a déclaré Gilles VINCENT.

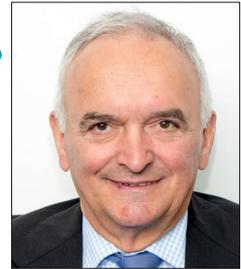
### Des élections et réélections au sein des Comités de Bassin



## François Sauvadet, président du Comité de Bassin Seine-Normandie pour le 3<sup>ème</sup> mandat consécutif

François SAUVADET, ancien ministre, président du conseil départemental de la Côte d'Or a été réélu président du comité de bassin, pour un 3<sup>e</sup> mandat. François SAUVADET a annoncé que « le comité de bassin est actuellement pleinement mobilisé sur le volet eau du plan de relance, pour contribuer à l'effort économique collectif face à la crise sanitaire. Le comité de bassin a également en ligne de mire la finalisation du projet de SDAGE 2022-2027 en intégrant l'avis de l'autorité environnementale et les retours de la consultation du public et des assemblées. Le SDAGE est un véritable engagement pour la préservation de l'eau pour les générations futures. »

## André Flajolet, réélu président du Comité de Bassin Artois-Picardie



Le 29 janvier 2021, le comité de bassin Artois-Picardie a reconduit André Flajolet dans sa fonction de Président. Conseiller général du Pas de Calais (1985-2002), maire de St Venant depuis 1989, député du Pas-de-Calais (2002-2012), ancien Président du Comité National de l'Eau (2008-2012) et rapporteur de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, l'engagement d'André Flajolet au service de l'eau est ancien et solide. Il entame aujourd'hui son troisième mandat à la présidence du Comité de bassin. « Le Comité de bassin se doit de relever le défi de l'eau et de promouvoir une biodiversité à toute épreuve face aux effets du changement climatique. Il se veut être également porteur d'une culture de la prévention et du savoir auprès de tous les publics. » déclare André Flajolet.

Le Comité de Bassin est composé de 4 collèges :

- Les parlementaires et collectivités territoriales. Ce collège compte 32 membres dont 16 nouveaux, soit un renouvellement de 50%. Une quasi parité avec la présence de 43% de femmes (14 personnalités féminines contre 2 auparavant) et une représentation de la diversité des territoires et des acteurs.
- Les usagers (non économiques). Ce collège compte 16 membres dont 10 nouveaux (renouvellement de 62%) et une représentation féminine de 37% et une représentation du Parlement des jeunes pour l'eau.
- Les usagers économiques. Ce collège compte 16 membres dont 8 nouveaux (renouvellement de 50%) et la présence de 43% de femmes.
- L'Etat et ses établissements publics qui comptent 16 entités dont 3 nouvelles arrivées : l'Education Nationale représentée par la Rectrice de région académique, la Direction départementale des territoires et de la mer du nord et la directrice de l'Etablissement public foncier du Nord Pas-de-Calais.



## Claude Gaillard, réélu président du Comité de Bassin Rhin-Meuse

Claude Gaillard a un parcours politique riche qui le mène à exercer successivement des mandats locaux, puis nationaux en qualité de questeur à l'Assemblée nationale puis conseiller du 1<sup>er</sup> Ministre pour les affaires parlementaires et les relations avec les élus de 2008 à 2011. Ingénieur en génie urbain, son parcours professionnel l'a toujours amené à appréhender les problématiques et enjeux de l'eau aussi bien d'un point de vue technique que politique dans un environnement législatif et réglementaire ayant connu d'importants bouleversements en

30 ans.

Claude Gaillard est Président du Comité de bassin Rhin-Meuse depuis 1995. « Je vous remercie quant à votre confiance et je suis heureux de pouvoir à nouveau présider cette instance atypique dans le paysage institutionnel que nous connaissons. Toutes les catégories d'usagers de l'eau sont représentées avec également une approche globale et équilibrée des territoires. Dans notre hémicycle, je suis attaché à ce que chacun puisse s'exprimer en toute liberté. Nous sommes un lieu privilégié de débat, de concertation et de travail collectif. »

## Thierry Burlot, réélu président du Comité de Bassin Loire-Bretagne



Thierry Burlot, président du Cercle français de l'eau, président du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité et vice-président du conseil régional de Bretagne chargé de l'environnement a été réélu président du comité de bassin de Loire-Bretagne. « Au sein du comité de bassin, la différence fait la richesse des débats, mon rôle est d'écouter pour trouver les justes compromis », a-t-il indiqué. Cette élection s'est accompagnée du renouvellement de la composition du comité de bassin conformément au rééquilibrage demandé par la loi biodiversité et les règles de parité exigée par la loi d'accélération et simplification de l'action publique de 2020. Près de 40 % des membres sont maintenant des femmes (contre 11 % dans le précédent mandat et sur un total de 190). Un quatrième collège fait désormais son apparition : le collège des usagers. Il est scindé en deux, d'une part, des représentants des usagers non économiques de l'eau et, de l'autre, des représentants des usagers économiques chacun doté de 38 membres. Le collège de l'État est représenté par 38 membres et celui des collectivités par 76 membres.



## Martial Saddier, réélu à la présidence du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée

Député de Haute-Savoie, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, Martial Saddier reprend pour 3 ans et pour un deuxième mandat consécutif, la tête de cette Assemblée qui définit la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.

Le comité de bassin a également élu ses 2 vice-présidents, Jacques Pulou (membre de France Nature Environnement) et Benoît Boucher (représentant de l'APIRM – association pour la prévention des pollutions industrielles) ainsi que les membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, qui est présidé par Pascal Mailhos, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour Martial Saddier : « Défendre le modèle de gouvernance de l'eau par bassin versant, qui a inspiré l'Union européenne pour sa directive cadre sur l'eau et a fait la preuve de son efficacité, sera la priorité de mon action de président du comité de bassin. Toute recentralisation ou réduction des moyens d'action de la politique par grand bassin serait un terrible retour en arrière. Tous les membres du comité de bassin partagent cet objectif, et c'est fort de leur soutien unanime et résolu que je poursuivrai mon action au service du bien commun de l'eau. »

## Alain Rousset, élu président du Comité de Bassin Adour-Garonne



Président de la région Nouvelle-Aquitaine, il a été élu à l'unanimité de ses membres fin janvier dernier. Il succède à Martin Malvy qui a présidé le Comité de Bassin pendant douze ans. Parmi les premiers chantiers, l'adoption du Sdage 2022-2027.

Cette 10<sup>ème</sup> mandature du comité de bassin (2021-2026) a évolué dans sa composition afin d'améliorer et de favoriser une approche intégrée de l'eau, en élargissant la représentation des parties prenantes, comme prévu dans la loi biodiversité de juillet 2016. Cette assemblée est fortement renouvelée à plus de 60 %, exemplaire dans sa représentation géographique du grand Sud-Ouest, plus équilibrée dans la représentation femmes/hommes (42 femmes contre 18 lors de la précédente mandature), associant des représentants des collectivités de l'ensemble du territoire, des parlementaires, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs et des associations de protection de la nature.

Alain Rousset a annoncé que l'un de ses premiers chantiers serait de « mener les débats en vue de l'adoption la plus large possible du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027. Au-delà de cet enjeu, il s'attachera à dynamiser la dimension scientifique et technique des travaux du comité, et à favoriser l'innovation en matière de solutions dédiées à l'eau »



## Pierre-Yves Burlot, nommé directeur développement durable Séché Environnement

Responsable du plan de relance à l'ADEME passé par le cabinet du ministère de la Transition écologique et solidaire, Pierre-Yves Burlot rejoint Séché Environnement en tant que Directeur Développement Durable à compter de janvier 2021. Issu d'une double formation en économie, à l'institut d'administration des entreprises de Nantes, et en développement durable à l'École Nationale des Ponts et Chaussées, Pierre-Yves Burlot débute sa carrière en tant qu'analyste projets dans le domaine de l'énergie. Il intègre ensuite l'ADEME où il devient Chef de service adjoint chargé du suivi de l'innovation. En février 2019, il rejoint le cabinet de Brune Poirson, Secrétaire d'Etat au ministère de la Transition écologique et solidaire, comme conseiller technique en charge des questions d'économie circulaire et de finance verte. En 2020, il est nommé responsable du plan de relance au sein de l'ADEME avec pour responsabilité l'élaboration et le déploiement des dispositifs de soutien à la transition écologique. Au sein du Groupe Séché Environnement, acteur de référence de la gestion des déchets et des services de dépollution fortement engagé sur les enjeux écologiques, Pierre-Yves Burlot aura la charge de la stratégie environnementale, en France et à l'international. Il reportera à Maxime Séché, Directeur général du Groupe.

## Philippe Guat, président de l'AIMCC



L'Association française des industries des produits de construction (AIMCC), constituée de 80 associations professionnelles, regroupant 7 000 fabricants de produits (matériaux, composants, équipements et systèmes) pour une activité de 45 Mds € réalisée par près de 430 000 salariés. L'association a pour mission de promouvoir le point de vue de ses adhérents et leur rôle économique de premier plan dans le secteur de la construction de tous les organismes qui interviennent dans ce domaine.

Philippe Guat a auparavant présidé la FIB (Fédération de l'industrie du béton) de 2015 à 2019, ainsi que le Cerib (Centre d'études et de recherche de l'industrie du béton) de 2015 à 2020. Il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de groupes industriels et plus particulièrement dans la filière des matériaux et produits de construction où il a occupé des postes en lien avec le marketing et de direction générale.



## Bertrand Bedel, président du CERIB

Bertrand Bedel a été élu à la présidence du Cerib le 26 janvier 2021 pour une mandature de trois ans. Il succède à Philippe Guat, président depuis 2018. Engagé de longue date dans l'industrie du béton, Bertrand Bedel est membre du conseil d'administration du Cerib depuis 2012 et président de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) depuis juin 2019.

Après une formation bâtiment et génie civil, Bertrand Bedel a commencé sa carrière en qualité de conducteur de travaux chez Cipep puis a créé sa propre entreprise générale de bâtiment. Après deux années au sein du groupe Point P, c'est en 1983 qu'il débute sa carrière dans l'industrie des produits en béton en rejoignant Premat Yonne, qui intégrera en 1989 le groupe Alkern. Pendant 36 ans, il a occupé plusieurs postes au sein du groupe Alkern, jusqu'à sa présidence en avril 2019, date à laquelle il a rejoint son conseil de surveillance.

Sa feuille de route pour les trois ans à venir s'inscrit en particulier dans la continuité du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2023 signé en février 2020 entre l'État, la FIB et le Cerib pour accompagner l'industrie du béton vers le futur et accélérer les grandes transitions du secteur de la construction.

Ce Contrat repose sur des enjeux stratégiques forts, notamment pour :

- Accompagner les PME/TPE vers l'industrie du futur par le déploiement de la construction numérique et du BIM, et des outils innovants de maîtrise de la production ;
- Répondre à l'intérêt général des parties prenantes pour la transition écologique et énergétique ;
- Accélérer la transition vers une économie circulaire dans la construction.

## Sylvain Boucher, président de l'Afite



À l'issue de son assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2021, le conseil d'administration de l'Association française des ingénieurs et techniciens de l'environnement (Afite) a élu Sylvain Boucher à sa présidence. Sylvain Boucher est entré chez Veolia environnement en 2007, a été élu en 2015 président du pôle de compétitivité Aqua-valley, et est aujourd'hui président délégué du pôle de compétitivité « France Water Team ».



### Jérémie Almosni, nommé au poste de directeur régional de l'Ademe Île-de-France en mars 2021

« Plus que jamais, dans un contexte de crise sanitaire qui accélère la prise de conscience collective et individuelle et donne naissance au déploiement progressif d'un plan de relance national, l'Île-de-France est une région qui doit être exemplaire et motrice de la transition écologique. En tant que directeur régional, je m'emploierai à poursuivre et intensifier les actions menées jusqu'alors par l'Ademe et ses partenaires, notamment pour répondre aux problématiques actuelles. Tout particulièrement dans le cadre du plan France relance, j'ai vocation à m'investir pleinement dans ce nouveau rôle pour maintenir les initiatives franciliennes à la pointe de la transition écologique », déclare Jérémie Almosni. Après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur de l'INSA de Lyon en génie énergétique et environnement et des Mines Paris-Tech, Jérémie Almosni débute sa carrière en 2009. À Toronto pour ENBRIDGE, il est chargé de réaliser des études sur les techniques d'exploitations et de travaux sur les réseaux de distribution du gaz naturel et développement de l'injection de biométhane pour le compte de GDF SUEZ (aujourd'hui ENGIE). La même année, il rejoint GRDF en tant que chef d'agence réseau de distribution sur l'ouest francilien où il encadre une équipe de techniciens sur les activités d'exploitation et de gestion du réseau. En 2018, il rejoint l'ADEME en tant que spécialiste des sujets relatifs à la transition énergétique et à la mobilité.



### Florence Daumas, nouvelle déléguée générale du Cercle Français de l'Eau

Florence DAUMAS, 43 ans, est la nouvelle déléguée générale du Cercle Français de l'Eau. Elle succède à Clotilde TERRIBLE que les membres du Bureau remercient chaleureusement pour le travail accompli depuis 2019.

Ingénieure de formation, Florence DAUMAS a débuté sa carrière dans le domaine du spatial avant d'engager une reconversion professionnelle dans l'Eau et l'Environnement pour comprendre l'organisation des territoires autour de ce bien commun qu'est l'eau. En 2015, elle intègre EPIDOR, l'Etablissement Public territorial du Bassin de la Dordogne, pour y mener des missions de gestion quantitative de la ressource en eau et participer à l'amélioration des connaissances, essentielles à la construction de politiques adaptées.

En 2018, Florence DAUMAS rejoint le groupe SUEZ pour assurer des missions de pilotage de projets sur des études de gouvernance et de disponibilité de la ressource sur les territoires. Cette perception technique et scientifique du domaine de l'eau a évolué vers un souhait de contribuer plus activement à bouger les lignes d'une politique toujours en mouvement.

Au sein du Cercle Français de l'Eau, Florence DAUMAS mettra en œuvre la stratégie et les axes opérationnels de l'association. Les perspectives pour 2021 s'orientent vers la reprise des rencontres entre acteurs avec l'organisation de petits déjeuners – débats en présentiel autour des problématiques de l'eau – notamment en agriculture en période de pénurie d'eau, et la programmation d'un colloque en fin d'année pour favoriser le partage d'expérience et décloisonner les échanges, au niveau national et européen. Les jeunes générations sont également impliquées au travers de partenariats entre les universités et les écoles sur des thématiques liées à l'eau et à l'environnement.



Compte tenu de la **raréfaction de l'eau**, la **réutilisation** est aujourd'hui une absolue nécessité.



Ne restons pas sans agir,

**DES SOLUTIONS EXISTENT !**

Nous sommes là pour vous accompagner dans cette transition.

## RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES EN FRANCE ET DANS D'AUTRES PAYS





### **Sandrine Rocard, nouvelle directrice générale de l'agence de l'eau**

Sandrine ROCARD, conseillère référendaire à la Cour des comptes, est nommée directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, par arrêté de la ministre de la transition écologique du 28 mai 2021.

Née en 1972, polytechnicienne, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, titulaire d'un master of science en génie environnemental, Sandrine Rocard débute sa carrière en région, encadrant des services de l'Etat chargés de l'environnement et de l'eau, d'abord dans la Somme, puis à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Rejoignant le ministère de l'écologie, elle y constitue un bureau au sein de la nouvelle direction des études économiques, avant de diriger l'équipe chargée de la politique de l'air et de la lutte contre le changement climatique à la direction de la prévention des pollutions et des risques. Exerçant ensuite à la Cour des comptes, elle en est nommée magistrate en 2013. Sandrine Rocard était directrice générale adjointe de l'agence de l'eau. Elle succède à Patricia BLANC, nommée directrice de cabinet de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique, chargée de la biodiversité, Bérangère ABBA.

### **Patricia Blanc, nommée directrice du cabinet de la secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique**



A compter du 23 février 2021, Patricia Blanc, est nommée directrice du cabinet de Bérangère Abba, la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique, chargée de la biodiversité. Ancienne élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur au corps des mines, Patricia Blanc a débuté comme chargée de mission développement économique à la préfecture de région Lorraine et Chef de service à la Direction régionale de l'industrie (DRIRE) Lorraine en 1997. Elle était depuis 2016 directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



### **Maximilien Pellegrini, nouveau Président de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau**

Maximilien Pellegrini, Directeur général Eau France du groupe Suez, vient d'être désigné Président de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E). Il succède ainsi à Frédéric Van Heems après trois années de mandat.

Maximilien Pellegrini a rejoint le Groupe SUEZ en 2001, où il a réalisé l'essentiel de sa carrière dans différentes activités, en France et à l'international : construction, solutions industrielles et gestion des services publics d'eau et d'assainissement.

Durant près de 15 ans, il a assuré ses missions à l'international. En 2008, basé en Espagne, il occupait les fonctions de Directeur Général de Degrémont Ibérie-Afrique avant de prendre la tête, en 2013, des activités industrielles de Suez aux Etats-Unis.

Il est nommé Directeur Général pour les activités Eau en France de Suez en 2018, et il est membre du bureau FP2E.

Fort de ses 20 ans d'expérience dans les métiers de l'environnement, Maximilien Pellegrini est convaincu des formidables opportunités qu'offrent l'expertise, les avancées technologiques et les innovations des entreprises de l'eau pour faire face à l'urgence environnementale et à la fragilité des ressources. Dans un monde qui se complexifie et draine beaucoup d'incertitudes, il souhaite inscrire l'action de la FP2E dans une approche globale, responsable et partagée des enjeux liés à la qualité et à la quantité de la ressource en eau.

# Le Réseau Obépine permet de suivre le Covid-19 à la trace dans les eaux usées

Créé au printemps 2020, le réseau de l'Observatoire épidémiologique dans les eaux usées (Obépine) analyse les traces du Covid-19 dans les eaux de 150 stations d'épuration françaises. Ce qui en fait un excellent indicateur pour surveiller la circulation du virus et suivre l'épidémie en temps réel.

## Une circulation très variable selon les territoires

Le réseau a publié dès la fin janvier ses données sur la circulation du virus, prélevées depuis une trentaine de stations d'épuration (sur les 20 000 existantes en France). Leur traitement rapporte une circulation du virus particulièrement différente selon les régions.

Dans le nord et l'est de la France, les résultats montrent une baisse de la circulation du virus. Plus précisément, à Lille, la présence du virus a baissé dès la fin novembre mais a légèrement remonté en janvier. A Strasbourg, la tendance est à la baisse depuis le pic de début décembre.

Autour de Lyon, on constate une circulation active du virus autour du 25 décembre, qui s'est ensuite stabilisée selon les scientifiques. A Marseille, les chiffres montrent une présence forte du virus depuis la période des fêtes. Ainsi qu'en Occitanie et à Toulouse en particulier où l'analyse des eaux usées de la station d'épuration Ginestous révèle une présence significative du virus. Selon les derniers chiffres, la présence de Covid 19 était même en augmentation du 3 au 9 mai 2021, mais néanmoins stable sur les 30 derniers jours.

En Île-de-France, les résultats sont également variables : les traces du coronavirus étaient conséquentes à Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne) mais plus faibles à la station d'épuration de Seine Centre.

## Objectif : détecter le virus en temps réel et prendre de l'avance

Evaluer la présence du virus dans les eaux usées permet ainsi de dégager une tendance de circulation du Covid-19 et donc d'alerter et d'anticiper une reprise d'épidémie. Les prélèvements sont basés sur les eaux usées de la globalité d'une population donnée. Le Covid-19 passant par notre tube digestif, se retrouve logiquement dans les eaux usées. Le grand avantage est ainsi de prendre en compte toute une population, y compris les personnes asymptomatiques et non testées.

Les prélèvements sont effectués deux fois par semaine et transmis aux laboratoires, puis analysés sous 48 heures environ. Les techniques permettent de détecter le gène du Covid-19 et d'évaluer la quantité de virus dans l'eau. Le traitement mathématique de plusieurs facteurs, comprenant notamment le flux de populations et la dilution des eaux usées, permet de dégager une tendance fine de circulation du coronavirus. L'avantage est ainsi de pouvoir gagner du temps et prévoir son évolution une semaine en moyenne avant les autres indicateurs (dont les résultats des tests PCR). ■

# L'Observatoire de l'eau a publié son rapport 2021



L'Agence française pour la biodiversité a publié en avril dernier le 10<sup>e</sup> rapport national de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement. A partir des données SISPEA de l'année 2018, ce nouveau rapport indique que **59,9% des communes ont transféré toutes leurs compétences à une intercommunalité**. Un taux en nette augmentation par rapport à 2017 (55,8%), prouvant que le chemin vers l'interco, propulsé par la loi NOTRe, avance. Le rapport souligne que le sud-ouest, le nord, ainsi que la Martinique, la Guadeloupe et Mayotte sont les territoires les plus engagés dans cette voie.

Le rapport 2021 atteste **une excellente qualité de l'eau potable française** : les taux de conformité microbiologique et physico-chimique sont stables, respectivement de 98% et de 97,7% pour 2018. En revanche, **le taux de fuite reste d'1 litre sur 5 en moyenne**. Le rendement moyen est ainsi stable à hauteur de 79,9%. À l'échelle du pays, ces pertes par fuite représentent près d'un milliard de mètres cubes sur une année. Le rapport montre également que 18% des services ne respectent pas le rendement seuil (rendement minimum à atteindre selon chaque service). Concernant les réseaux, on constate une **légère**

**augmentation du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable** : + 0,63%. Pour l'assainissement collectif, ce taux est stable par rapport à 2017 : + 0,43%.

Enfin, autre information essentielle concernant le prix de l'eau : **le prix moyen du service de l'eau et de l'assainissement collectif s'élève à 4,14 euros/m<sup>3</sup>** (TTC, au 1<sup>er</sup> janvier 2019), pour une consommation annuelle de référence de 120 m<sup>3</sup>. Un prix en légère hausse par rapport à l'année précédente (4,08 euros/m<sup>3</sup>). Mais des disparités existent toujours selon les territoires : le rapport indique que « 80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,61 €/m<sup>3</sup> et 2,68 €/m<sup>3</sup> et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,35 €/m<sup>3</sup> et 2,90 €/m<sup>3</sup> ». ■

# Eau potable et eaux de process

Un fabricant au service de la désinfection de l'eau depuis plus de 50 ans



Générateur d'ozone



Générateur de chlore par électrolyse du sel



Générateur de dioxyde de chlore



Système de dosage de chlore gazeux



Générateur de rayons UV

Nos solutions de traitement de l'eau sont basées sur la connaissance des métiers de nos clients.

Nous vous apportons le conseil de notre bureau d'étude et de nos experts, un service pendant la mise en œuvre de nos équipements, un service après-vente globale à partir des 55 filiales du groupe.

**Experts in chem-feed and water treatment**

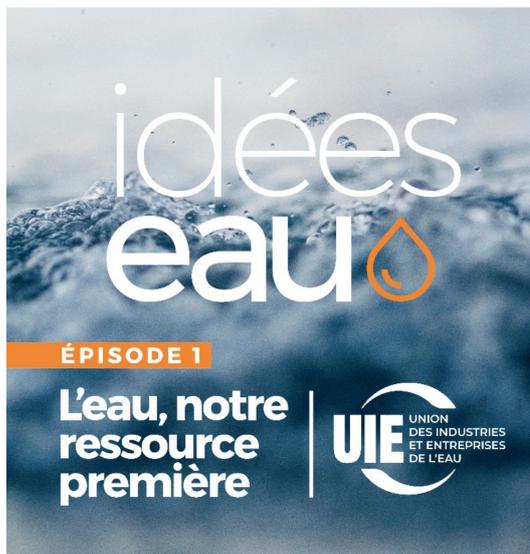
## Contact

8, rue des Frères Lumière - CS 90039 Eckbolsheim - 67038 Strasbourg Cedex 2  
Tél : 03 88 10 15 10 - E-mail : contact-fr@prominent.com

[www.prominent.fr](http://www.prominent.fr)

**ProMinent**<sup>®</sup>

## Idées Eau : la série de podcasts incontournable pour tout savoir sur les enjeux de l'eau



« Usine d'eau potable ou station d'épuration, eaux de pluie ou eaux pluviales, grand ou petit cycle de l'eau... Pour tous, élus ou simples citoyens, l'eau est notre ressource première. Élu en charge de l'eau et de l'assainissement dans une collectivité territoriale ou citoyen curieux de comprendre comment fonctionne le monde qui nous entoure, chaque vendredi, retrouvez Idées Eau, le podcast de l'UIE présenté par Lucie Brasseur avec deux invités, pour devenir incollable sur tous les sujets touchant à la question de l'eau. »

Disponible sur toutes les grandes plateformes d'écoute, cette série de podcasts comporte 11 épisodes, d'une douzaine de minutes chacun, consacrés à des sujets variés : patrimoine, investissements, compétences, infrastructures, travaux, équipements, économie circulaire, adaptation au changement climatique... Plus de 5000 écoutes depuis décembre 2020 : n'attendez plus pour plonger dans les enjeux de l'eau ! ■

## Techneau présente son décanteur particulaire pour traiter les eaux de ruissellement : Décant'eau



Le nouveau produit proposé par le fabricant de solutions de traitement de l'eau est un concentré de technologies s'inspirant de la nature. Représentant la nouvelle génération de décanteur particulaire, il piège et stocke les matières en suspension (MES) pour les abattre à plus de 80%. Composé d'une tête de répartition et d'un silo à boues, le Décant'eau s'appuie sur le principe d'un système de circulation giratoire des flux pour combiner la décantation gravitaire et l'effet centrifuge.

Traiter les eaux de ruissellement est un défi majeur pour assurer la transition écologique des territoires. Les MES sont en effet un vecteur de pollution important. Ces fines particules, de plus ou moins petites tailles, solides, d'origine minérale, organique ou chimique, fixent les micropolluants sur leur surface (adsorption) et les transportent avec elles dans les eaux de ruissellement. Pour enrayer cette pollution, les professionnels de la gestion des eaux pluviales doivent pouvoir compter sur des technologies adaptées et efficaces.

Techneau s'est ainsi inspiré du biomimétisme pour concevoir son Décant'eau qui repose sur quatre procédés majeurs : **un système de circulation giratoire des flux** permet de prolonger le temps de séjour des particules; **des décrochements** génèrent les zones de recirculation et favorisent l'agglomération des particules entre elles afin d'optimiser leur décantation ; **des tuyères** permettent de redistribuer l'effluent de manière homogène; et **un silo à boues**, indépendant de l'ouvrage, permet d'isoler les boues et particules du flux passant évitant ainsi leur remise en suspension en cas de forte précipitation.

Fabriquées en France, l'entreprise propose des versions polyéthylène et polyester du Décant'eau. Cette dernière permet d'adapter la hauteur de l'appareil selon le fil d'eau et la capacité de stockage du silo à boues selon les contraintes. Compact et vertical, la pose est simplifiée par la forme même du produit, livré tout équipé et prêt à être posé.

L'entretien et le contrôle aussi sont facilités. L'ouvrage fonctionnant sur le flux hydraulique ainsi que sur la différence de densité (solide/liquide), aucun filtre et substrat ne sont nécessaires pour son fonctionnement. De plus, la grande capacité de stockage du silo à boues, accessible grâce à la colonne de vidange, permet également de réduire considérablement les coûts de maintenance. ■

# Nouvelle station d'épuration à Saint-Martin de Vésubie

En octobre 2020, la tempête Alex causait des dégâts considérables dans les vallées de la Roya et de la Vésubie dans les Alpes-Maritimes. Les installations de traitement des eaux usées et de production d'eau potable y ont été fortement endommagées. Peu après cet aléa climatique de grande ampleur, Christian Estrosi, président de la métropole Nice Côte d'Azur déclarait : « la tempête Alex a causé des dégâts jamais égalés : plus de 50 km de routes détruites, des ponts et des digues emportés, six stations d'épuration et des kilomètres de réseaux d'assainissement engloutis, des réseaux électriques endommagés, des réseaux d'eau potable partiellement détruits, et 1500 entreprises impactées ».



L'entreprise COHIN ENVIRONNEMENT, adhérente au Synteau, syndicat membre de l'UIE regroupant les entreprises du traitement de l'eau, a été retenue par la Métropole Nice Côte d'Azur pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration de Saint-Martin-Vésubie afin de remplacer celle qui a été détruite par la tempête. Le contrat a été signé fin décembre 2020 et les travaux ont débuté mi-avril 2021 pour une mise en route fin mai 2021. Pour l'entreprise, ce chantier en accéléré répond à un impératif : « L'environnement représente un défi majeur pour le 21<sup>ème</sup> siècle dans lequel COHIN ENVIRONNEMENT s'engage et agit avec une démarche innovante, responsable et citoyenne ».

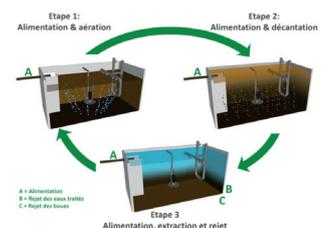
Ce projet représente un défi pour les équipes en raison de ses multiples contraintes :

- un besoin immédiat pour pallier la destruction de l'ancienne station
- une faible emprise au sol compte tenu de son lieu d'implantation
- une unité de traitement performante

COHIN ENVIRONNEMENT a proposé une solution extrêmement compacte d'une capacité de 1200EH pour traiter les eaux usées d'un volume de 280 m<sup>3</sup>/jour.



La station proposée est une unité de type WWB Waste Water Box avec une structure bois fonctionnant avec le procédé UniBioCell® basé sur un système de type SBR (Sequencing Batch Reactor).



Ce procédé épuratoire est basé sur un traitement de type boues activées en aération prolongée. La station d'épuration comprend un bassin unique regroupant de manière séquentielle la phase de traitement biologique, la décantation, l'évacuation de l'eau traitée et le soutirage des boues en excès. Il se caractérise par une succession de cycles de fonctionnement tout en acceptant une alimentation hydraulique en continu.

Le choix du matériau de construction permet également de s'inscrire dans une démarche durable en termes d'énergie et de bilan carbone. La structure bois prend en compte l'intégration paysagère et la qualité architecturale des bâtiments et ouvrages, sans provoquer de surcoût par rapport à une solution en béton. ■

## Zoom sur le procédé UniBiocell

UniBiocel est un **procédé biologique séquentiel** et continu, il assure le fonctionnement en trois étapes de traitement dans **un seul et même bassin** regroupant la phase de traitement biologique, la phase de décantation et la phase de rejet. Le procédé permet une **alimentation continue et un rejet des eaux traitées fiabilisé**. Dans sa configuration, le procédé UniBiocell favorise les projets à **forte compacité ou ayant un concept de modularité**. Les nuisances olfactives et sonores sont aisément maîtrisées et la production de boues est réduite.

## Systèmes d'assainissement

Un arrêté, publié au Journal officiel du 10 octobre, modifie l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement. Il modifie certaines définitions et apporte des précisions, notamment sur l'analyse des risques de défaillances ou le diagnostic du système d'assainissement.

**Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié** relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

## Epandage des boues

Un arrêté, publié au Journal officiel du 10 octobre, modifie l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles. L'article 5 concernant les ouvrages de stockage des boues est ainsi entièrement réécrit et impose de nouvelles obligations. Ces ouvrages doivent par exemple être conçus et implantés de manière à préserver le voisinage des nuisances (olfactives, visuelles) ou encore ne pas être implantés dans des zones inondables ou des zones humides.

Arrêté du 15 septembre 2020 modifiant l'arrêté du **8 janvier 1998** fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

## Nouveau cadre tarifaire pour le biométhane

Un décret et un arrêté viennent adapter le cadre existant pour l'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane. Ce dispositif remplace le cadre existant défini par l'arrêté du 23 novembre 2011, qui n'avait pas été notifié à la Commission européenne. Ce nouveau cadre est transitoire et sera en vigueur jusqu'à ce que le mécanisme de soutien pérenne soit validé par la Commission européenne.

**Décret n° 2020-1428 du 23 novembre 2020** portant diverses dispositions d'adaptation de l'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel.

**Arrêté du 23 novembre 2020** fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel.

## Biogaz : mise aux enchères des garanties d'origine

Les garanties d'origine étaient jusque-là émises par les fournisseurs d'énergie qui les achetaient. Elles pourront désormais être émises directement par les producteurs. Mais les exploitants d'installations bénéficiant d'un soutien public devront renoncer à leurs garanties d'origine qui seront alors émises pour le compte de l'Etat. Ce dernier organisera des ventes aux enchères, à partir de 2023.

**Décret n° 2020-1701 du 24 décembre 2020** relatif aux garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel.

**Décret n° 2020-1700 du 24 décembre 2020** relatif aux modalités de résiliation du contrat conclu en application des articles L. 446-2 ou L. 446-5 du code de l'énergie en cas d'émission par le producteur d'une garantie d'origine portant sur du biogaz produit et injecté dans le réseau de gaz naturel.

## La nouvelle directive européenne sur l'eau potable est publiée

Près de 3 ans après la première proposition de texte, la directive européenne sur l'eau potable a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne du 23 décembre 2020. Le texte introduit certaines nouveautés, dont la mise en place d'une évaluation des risques de la zone de captage jusqu'au point d'approvisionnement. De nouveaux paramètres seront à suivre, notamment le bisphénol A et les alkyles per et polyfluorés (PFAs). Une liste de vigilance devra être établie pour les substances préoccupantes tels les résidus de médicaments ou les perturbateurs endocriniens. La directive prévoit également la mise en place d'un système d'évaluation commun pour les produits et matériaux en contact avec l'eau potable (d'ici janvier 2024) ainsi que des listes positives communes (d'ici janvier 2025).

**Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil** du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

## Préservation de la ressource en eau

Le décret qui encadre la mission non obligatoire de gestion et de préservation de la ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable a été publié au Journal officiel du 31 décembre 2020. Parmi les suggestions du décret figurent notamment : une maîtrise foncière pour la mise en œuvre d'actions destinées à protéger ou restaurer la ressource en eau, un soutien à la transition agro-écologique, la mise en place d'aménagements limitant le transfert de pollutions vers la ressource en eau, mais également la signature de conventions d'engagement avec les partenaires du plan.

**Décret n° 2020-1762 du 30 décembre 2020** relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau.

## Contribution des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité

Le montant de la contribution des agences de l'eau au profit de l'Office français de la biodiversité pour l'année 2021 a été établie par un arrêté. Elle s'élève au total à 372 894 272 euros.

**Arrêté du 28 janvier 2021** relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité.

## Allègement des procédures pour le mélange de boues

Un décret, publié au Journal officiel du 13 février, simplifie les procédures relatives aux mélanges de boues d'origine différente. Il n'est désormais plus nécessaire de passer par une autorisation du préfet.

**Décret n° 2021-147 du 11 février 2021** relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau.

## Piscines

Un arrêté, publié au Journal officiel du 27 février, détaille les dispositions techniques applicables aux eaux de piscines publiques. Cet arrêté décrit les modalités d'autorisation des produits ou procédés utilisés pour traiter l'eau des piscines par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2021.

**Arrêté du 25 février 2021** modifiant l'arrêté du 7 avril 1981 modifié relatif aux dispositions techniques applicables aux piscines.

### Assainissement non collectif

Un arrêté, publié au Journal officiel du 28 février, précise que les organismes notifiés sont chargés de délivrer les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif. Par ailleurs, l'arrêté fixe les délais d'instruction des dossiers de demande d'agrément : trois mois après la réception du dossier complet.

**Arrêté du 26 février 2021** modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

### Cahier des clauses administratives générales (CCAG)

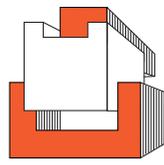
Les arrêtés portant approbation des nouveaux CCAG ont été publiés au Journal officiel du 1<sup>er</sup> avril. Ils entrent immédiatement en vigueur mais les anciens CCAG ne seront abrogés que le 30 septembre 2021. Les marchés pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 30 septembre 2021, sont ainsi réputés faire référence aux CCAG de 2009 sauf s'ils font expressément référence à l'arrêté portant approbation des nouveaux CCAG.

**Arrêté du 30 mars 2021** portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux.

### Guadeloupe : création du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement

La loi du 29 avril a créé ce syndicat composé des communautés d'agglomération CAP Excellence, Grand Sud Caraïbe, Nord Grande-Terre, Riviera du Levant et Nord Basse-Terre, ainsi que la Région et le Département de Guadeloupe. L'objectif est de répondre à la crise de l'eau en Guadeloupe, et notamment les problèmes d'approvisionnement en eau potable.

**Loi n° 2021-513 du 29 avril 2021** rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe.



# ÉTANDEX

La maîtrise de l'innovation

## Partenaire de vos projets du Génie Civil de l'eau

Vous intervenez sur la construction, la rénovation ou l'entretien d'ouvrages d'art liés au génie civil de l'eau ou de l'assainissement : Etandex vous conseille et vous accompagne dans la gestion de vos projets. Nous vous proposons des solutions techniques optimisées, mises en œuvre par des compagnons formés au travail en espace confiné, qui maîtrisent parfaitement les interventions sur ce type d'ouvrages :

- Préparation des supports
- Réparation des pathologies béton
- Renfort de structure par matériaux composites (BE structure intégré)
- Ravalement extérieur de l'ouvrage
- Étanchéité de toiture - terrasse
- Étanchéité de réservoir par système composite armé anticorrosion ou ACS

## L'innovation au service de la réhabilitation des ouvrages du génie civil de l'eau :

- Robotisation et mécanisation des chantiers
- Utilisation d'applications de contrôle de la qualité sur chantier
- Dématérialisation des documents sur chantier via une plateforme Etandex

- 10 agences  
travaux en  
France
- 45 ans  
d'expérience
- 700 salariés

Réactivité  
Fiabilité  
Durabilité



### NOS AGENCES :

**SIÈGE**  
**Agence Île de France**  
Tél. : 01.69.33.62.00

**Agence Haut de France**  
Tél. : 03.20.18.03.00

**Agence Bretagne**  
Tél. : 02.99.69.84.65

**Agence Grand Est**  
Tél. : 03.90.29.45.83

**Agence Rhône-Alpes**  
Tél. : 04.78.40.41.50

**Agence Aquitaine**  
Tél. : 05.57.97.96.69

**Agence Midi-Pyrénées**  
Tél. : 05.61.37.68.80

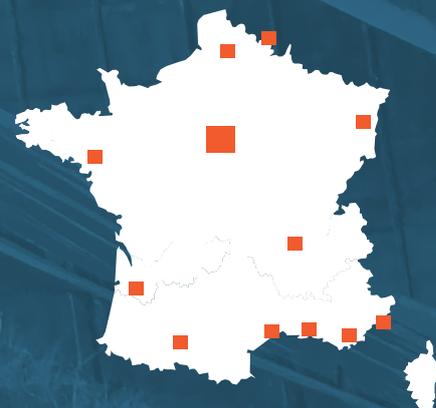
**Agence Languedoc-Roussillon**  
Tél. : 04.67.91.01.92

**Agence Provence**  
Tél. : 04.42.20.00.10

**Agence Côte d'Azur**  
Tél. : 04.93.29.08.55

**Agences Travaux à l'étranger :**  
**Bruxelles - Belgique**  
Tél. : 00.32.24.12.10.00

**Monaco**  
Tél. : 377.99.99.94.50



# Boues de station d'épuration : incertitudes sur le futur socle commun

Le futur décret dit « socle commun pour les matières fertilisantes et les supports de culture » est encore loin d'être finalisé alors que l'échéance pour la mise en place des nouvelles règles est prévue normalement pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## Un délai impossible à tenir

La loi économie circulaire du 10 février 2020 impose en effet une révision des référentiels réglementaires, en vue de leur usage au sol, des boues d'épuration seules ou en mélange, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021. L'objectif est de prendre en compte l'évolution des connaissances concernant les métaux lourds, les particules de plastique ou encore les résidus pharmaceutiques. Compte tenu de la complexité de la problématique et des connaissances encore parcellaires, il apparaît clairement que l'échéance est extrêmement difficile à respecter.

Après des discussions sur une première version avec les parties prenantes fin 2020, la reprise des échanges aurait dû avoir lieu en février mais se fait toujours attendre, plongeant dans l'incertitude les acteurs de la filière.

## Des inquiétudes et interrogations sur le contenu du texte

Si ces acteurs partagent la volonté d'améliorer la réglementation existante dans le but de sécuriser la filière de valorisation agricole des boues, il est



nécessaire de se laisser le temps d'avoir un débat suffisant et des délais réalistes, et de s'assurer qu'il n'y ait pas de fermeture de filière sans avoir une solution de remplacement.

Plusieurs points suscitent ainsi des inquiétudes car ils pourraient priver de débouchés certaines matières. La diminution substantielle des teneurs maximales à respecter pour les éléments traces métalliques va ainsi à l'encontre du développement de la digestion des boues sur les stations d'épuration, qui permet pourtant de produire du biogaz, une énergie verte. En effet, la digestion a pour résultat de concentrer les éléments traces par une diminution de la matière brute de la boue. Mais les apports totaux sur les sols restent les mêmes.

Plusieurs paramètres et tests sont introduits, comme des teneurs en inertes et impuretés (plastique, verre, métaux) ou des tests sentinelles éco-toxicologiques. Les implications ne sont cependant pas claires en ce qui concerne les coûts supplémentaires pour les collectivités ou encore la possibilité que les laboratoires puissent réaliser ces tests dans des délais compatibles avec l'exploitabilité des stations d'épuration.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a également été saisie pour examiner ce projet de décret. Elle pointe la rédaction du projet de texte qui serait susceptible de poser certains problèmes de compréhension et d'interprétation et souligne le manque de temps pour évaluer la pertinence des critères proposés pour définir la valeur agronomique des matières fertilisantes de catégorie B (dont les boues). L'Agence partage en revanche l'intérêt d'encadrer les contaminants dits « émergents ».

## Des avancées sur le sujet compostage

Un autre projet de texte a provoqué de fortes inquiétudes au niveau de la filière : le projet de décret relatif au compostage des boues et de leurs digestats.

Ce dernier proposait notamment d'introduire une proportion maximale de déchets verts utilisés comme structurants pour le compostage, jusqu'à une limite de 30% en 2027.

Les discussions semblent avoir débouché sur un compromis fixant à 80% le taux d'emploi de ces matières dans les composts. La révision de ce taux serait suspendue, en attendant une étude de l'ADEME sur la potentielle tension sur les déchets verts qui doivent en priorité permettre le traitement par compostage des autres biodéchets tels que les déchets alimentaires. La parution du texte est attendue pour mi-mai.

## Des assouplissements attendus sur l'épandage en contexte Covid

L'arrêté du 30 avril 2020 imposait que seules peuvent être épandues les boues qui ont fait l'objet d'une hygiénisation préalable. L'arrêté du 20 avril 2021 introduit de nouvelles possibilités pour l'épandage, par les traitements suivants :

- Chaulage avec un taux minimum d'incorporation de chaux de 30% équivalent CaO/MS, puis d'un stockage d'une durée minimale de 3 mois ;
- Séchage solaire avec ou sans plancher chauffant permettant d'atteindre une siccité minimale de 80% ;
- Digestion anaérobie mésophile puis stockage d'une durée minimale de 4 mois.

Pour les boues concernées, il serait également nécessaire que, pour chaque lot à épandre, le traitement ait permis d'obtenir un abattement supérieur ou égal à 4 log en coliphages somatiques. Dans le cas où la concentration initiale est inférieure à  $10^4$  UFP/g de matière brute, la concentration en coliphages somatiques devra être inférieure à la limite de détection de la méthode (décrite en annexe de l'arrêté). ■



# L'eau oubliée de la loi climat et résilience ?

**Le projet de loi « Climat et résilience » doit concrétiser une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Les acteurs du secteur déplorent cependant que l'eau soit très peu présente dans le projet de texte, malgré le lien direct entre changement climatique et perturbations du cycle de l'eau.**

## Un volet « eau » très léger

Même si plusieurs députés ont rappelé que le changement climatique a un effet de plus en plus visible et inquiétant sur la ressource en eau, la place qui lui est dédiée dans le projet de loi est réduite à portion congrue. L'article 19 propose ainsi que soit inscrit dans le code de l'environnement que « les écosystèmes aquatiques constituent des éléments essentiels du patrimoine naturel et paysager de la nation ». Il souligne que ses fonctionnalités sont essentielles à la reconquête de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Certes, mais cela semble peu au regard des enjeux à venir.

## Un texte étoffé après les débats parlementaires ?

Les acteurs de la filière eau appellent de leurs vœux à ce que le texte soit enrichi pour être à la hauteur des enjeux. Les premières discussions ont abouti à l'ajout de plusieurs articles, concernant la restauration des zones humides ou la fin des financements pour la destruction de retenues des moulins à eau dans le cadre de franchissement des poissons et du transport de sédiments. Par ailleurs, les territoires devront identifier, avant fin 2027, les masses d'eau souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable tout en prévoyant des mesures de protection dans les Sdage et Sage.

Pour le moment, le texte introduit donc peu d'actions concrètes pour renforcer la résilience des territoires contre le changement climatique. On peut ainsi

regretter que les adaptations au stress hydrique soient absentes du texte, que ce soit par la réutilisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eau de pluie...) ou la réduction des fuites en rénovant les réseaux notamment. La qualité des eaux usées traitées rejetées dans les milieux va également devenir une problématique de plus en plus importante dans le contexte du changement climatique puisque la réduction des débits des cours d'eau va provoquer une augmentation de la concentration des polluants. Des amendements ont ainsi été déposés afin d'étudier la mise en place de nouveaux mécanismes de financement pour lutter contre les micropolluants, mais ils ont été écartés d'emblée, sans pouvoir être débattus, au motif qu'ils constituent un cavalier législatif et n'aurait donc rien à voir avec le projet de loi !

## Une volonté de « verdir » la commande publique

Le projet de texte, par son article 15, introduit des critères environnementaux pour l'attribution et l'exécution des marchés publics. En phase d'attribution, il est ainsi indiqué que l'un au moins des critères devra prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre (sans seuil de notation défini). Comme tout critère, il devra être « objectif, précis, et lié à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution ». Les débats à l'Assemblée ont acté l'extension de cet article aux contrats de concession (hors défense et sécurité). ■

# Le projet de loi 3DS de nouveau sur les rails

**Le projet de loi dit « 3DS » pour décentralisation, différenciation, déconcentration et simplification, piloté par Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires, semblait enterré par la crise sanitaire. Il a finalement été relancé par le Premier ministre en février dernier.**

Les collectivités territoriales sont érigées par ce texte comme chefs de file dans le domaine de la transition écologique. Le texte affirme ainsi la compétence de la région en matière de planification de la transition énergétique et lui confie la coordination de l'économie circulaire. Le rôle du département se fait lui au travers de ses compétences en matière de santé, d'habitat et de lutte contre la précarité. Une compétence lui est attribuée en ce qui concerne la lutte contre les zoonoses. Pour ce qui est du bloc communal, le texte réaffirme sa compétence en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets ainsi que pour la transition énergétique au niveau local. A noter que le Gouvernement souhaite renforcer le rôle du préfet de département dans l'attribution des aides des Agences de l'Eau. Il prévoit également de confier la présidence du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau au préfet coordonnateur de bassin. Par ailleurs, le projet de loi élargit aux syndicats mixtes le droit de préemption des

terres agricoles sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Ce droit appartient pour l'instant aux seules communes ou groupements de communes.

En ce qui concerne la biodiversité, la gestion des sites Natura 2000 terrestres est confiée aux régions, à la place des préfets de département. Il renforce par ailleurs le pouvoir de police du maire et du préfet de département dans les espaces naturels protégés, ceux-ci pouvant réglementer leur accès par arrêté motivé.

Le projet de loi contient également plusieurs dispositions relatives aux transports. Il est ainsi prévu de transférer une partie des routes nationales non concédées aux départements et aux métropoles. Le projet de loi précise également les modalités de transfert de gestion des petites lignes ferroviaires et de leurs gares à une autorité organisatrice de transport. ■



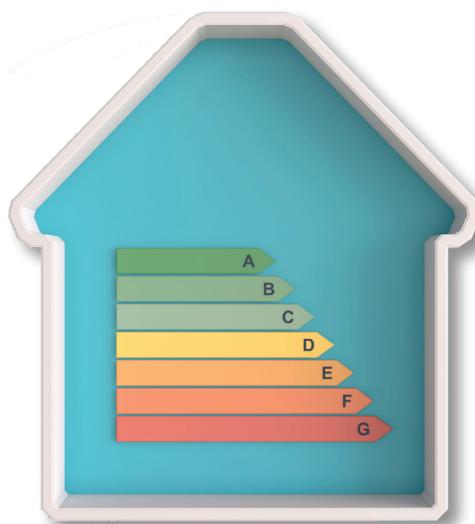
# RE 2020 : les textes d'application ont été mis en consultation

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE 2020) définit les exigences qui leur sont applicables ainsi que la méthode de calcul pour qualifier leur performance énergétique et environnementale. Elle entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 suite à un décalage de 6 mois.

Les projets de décret et arrêtés ont été mis en consultation publique du 23 mars au 13 avril. Parmi les règles générales pour le calcul de la performance énergétique et environnementale, la récupération et la valorisation de l'eau de pluie sont prises en compte comme solutions limitant les impacts des consommations et rejets d'eau. Les professionnels de l'IFEP (Industriels français de l'eau de pluie) sont satisfaits de ces dispositions même si ces règles nécessitent quelques ajustements et/ou précisions afin de les inscrire concrètement comme objectifs de gestion durable de la ressource en eau dans la perspective des objectifs fixés dans les conclusions du second volet des Assises de l'eau (réduction des prélèvements, usage des eaux non-conventionnelles, ...).

Thomas CONTENTIN (Président de l'IFEP) voit déjà plus loin pour ces dispositions : « Il faudra que ces préceptes soient accompagnés d'une labellisation dont les dispositions permettront de valoriser les bâtiments qui souhaiteront aller plus loin dans l'exigence environnementale et de préfigurer les bâtiments d'après-demain ».

On notera également un Bbio renforcé (indicateur qui représente les besoins énergétiques intrinsèques au bâtiment sans chauffage), un seuil maximal d'émissions de gaz à effet de serre afin de sortir des énergies fossiles, ou encore l'intégration de l'analyse de cycle de vie (ACV) dynamique afin d'intégrer le facteur carbone tout au long du cycle de vie du bâtiment, y compris sa construction. Ce dernier point influencera les choix constructifs, notamment en ce qui concerne les matériaux, même si la ministre du logement, Emmanuelle Wargon, a indiqué que toutes les filières avaient leur place dans le processus de décarbonation. ■



# Les travaux publics face à la flambée du prix des matières premières

Depuis plusieurs mois la reprise économique de certains secteurs est perturbée par des tensions sur les matières premières. Un coup dur de plus pour le secteur des travaux publics qui a déjà subi de plein fouet la crise sanitaire et économique.

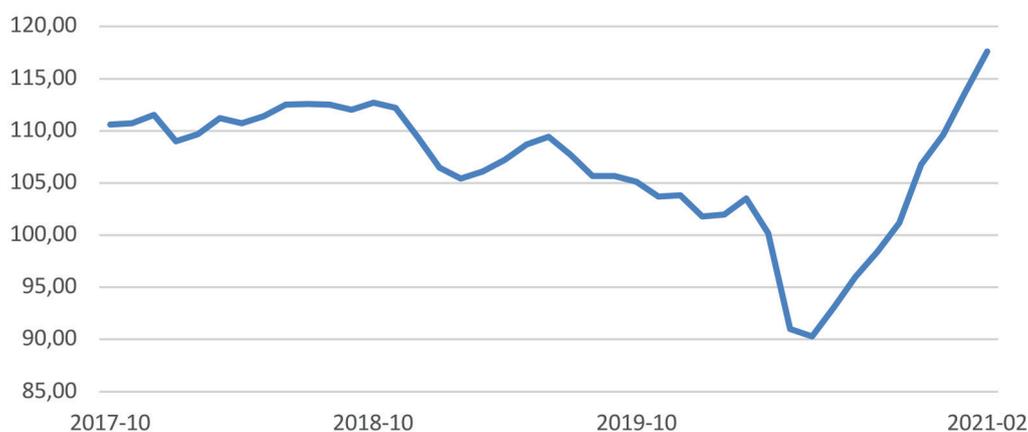
## Tensions sur les matières premières

Depuis quelques mois, de multiples matières premières comme l'acier, les métaux, le bois, les solvants, les produits pétroliers et leurs dérivés (matières plastiques...) sont concernées. Depuis octobre 2020, le prix des matières premières industrielles a ainsi augmenté de près de 15% et celui du pétrole de plus de 50%.

## Des impacts importants sur le secteur des travaux publics

S'il est encore difficile de savoir combien de temps cette situation va perdurer, elle crée déjà un environnement inflationniste sur les coûts de production dans le secteur des travaux publics. Compte tenu du décalage dans la parution des index, les impacts ne sont cependant pas encore réellement visibles.

Evolution du prix pour le PVC, base 100 en 2015  
(INSEE)



Ces tensions ont plusieurs origines et notamment le déséquilibre à l'échelle mondiale entre la demande et l'offre des matières premières. L'offre a été fortement perturbée par la crise sanitaire et n'a repris que tardivement. De plus, la Chine et les Etats-Unis ont connu une reprise plus rapide qu'en Europe et ont donc pu capter une forte partie de la production de matériaux. Pour ce qui est des matières plastiques, la vague de froid qui a frappé le Texas en février a provoqué des pannes de courant à grande échelle et entraîné la fermeture de nombreux sites pétrochimiques.

Cette pénurie des matières premières entraîne des conséquences en cascade : délais de livraison rallongés, tensions sur la chaîne logistique et difficultés à honorer les commandes. Pour certains marchés, si les clauses de révisions des contrats le permettent, la répercussion des hausses des prix des matières premières pourra se faire. Pour les autres, on peut considérer que l'inflation des prix entraînera un déséquilibre de l'économie du marché qui devra être pris en compte par les maîtres d'ouvrage tant publics que privés, s'agissant de circonstances imprévues.

**Lire à ce sujet le communiqué de presse de l'UIE sur son site <https://eau-entreprises.org/> ■**

# La nouvelle directive eau potable a été publiée

Ce texte fait suite à l'initiative citoyenne « Right2water », avec près de 2 millions de signataires qui avaient interpellé la Commission européenne pour garantir le droit à l'eau et à l'assainissement. Près de trois ans après la première proposition de texte, la directive a été publiée le 23 décembre 2020.

## Accès à l'eau pour tous

Le texte contient notamment l'obligation pour les Etats membres de mettre en œuvre le principe de l'accès à l'eau potable pour tous. La directive stipule en effet que « *les Etats prennent les mesures nécessaires pour améliorer ou préserver l'accès de tous aux eaux destinées à la consommation humaine, en particulier des groupes vulnérables et marginalisés tels qu'ils sont définis par les Etats membres* ».

La révision a déçu les associations œuvrant pour l'accès à l'eau qui regrettent que les dispositions soient trop vagues, ou déléguées aux Etats membres sans exigences minimales pour tous. Elles craignent qu'il n'y ait en pratique que peu d'effets concrets.

Au-delà de la question de l'accès à l'eau pour tous, la directive révisée introduit un certain nombre de nouveautés pour l'eau potable.

## Une approche fondée sur les risques

Le texte prévoit ainsi que l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau potable fassent l'objet d'une approche fondée sur les risques, de la zone de captage jusqu'au point de conformité. Cette disposition rejoint l'esprit des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) préconisés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'approche contient trois volets, avec tout d'abord une identification des dangers liés aux zones de captage pour des points de prélèvement. Le second volet consiste en une adaptation de la surveillance des risques principaux et le fait de prendre les mesures nécessaires pour gérer les risques identifiés dans la chaîne d'approvisionnement en eau. Le dernier volet doit évaluer les éventuels risques liés aux installations privées de distribution.

## Une mise à jour des paramètres liés à la qualité de l'eau potable

On notera que la directive introduit de nouveaux paramètres comme le bisphénol A, des sous-produits de désinfection (chlorates) et les alkyles per et polyfluorés (PFAs). Pour ces derniers, les valeurs à respecter s'appliqueront une fois que des lignes directrices techniques pour la surveillance de ce paramètre auront été élaborées.

Une liste de vigilance devra également être établie pour les substances préoccupantes tels les résidus de médicaments et perturbateurs endocriniens. La première liste devra être élaborée pour le 12 janvier 2022. Il est déjà acté que le nonylphénol et le bêta-estradiol y figureront en raison de leurs effets de perturbateurs endocriniens. Les substances sur la liste de vigilance peuvent éventuellement, à terme, passer dans les paramètres de qualité avec des seuils à respecter obligatoirement.

## Vers une uniformisation européenne pour les matériaux en contact avec l'eau potable

La directive a acté la mise en place d'un système d'évaluation commun au niveau européen : méthodologies, essais de migration et liste positive commune. Cette première liste est prévue pour 2024. Elle se basera sur les données remontées par les Etats-membres à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ainsi que sur les travaux du groupe des 4 MSI. Elle devrait regrouper environ 1500 molécules selon l'ECHA. Les méthodes pour tester les substances à inclure dans les listes positives devraient être disponibles au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur de la directive. ■

# Réforme des cahiers de clauses administratives générales (CCAG)

Les nouveaux CCAG ont été publiés au Journal officiel du 1<sup>er</sup> avril. Ce sont des documents généraux auxquels les acheteurs peuvent se référer pour définir les clauses d'exécution de leurs marchés publics. Ils déterminent les droits et obligations de cocontractants sur toute la vie du contrat : délais d'exécution, sous-traitance, prestations supplémentaires, pénalités, etc. L'application des CCAG est facultative. Toutefois ces documents sont massivement utilisés par les acheteurs publics. Leur contenu a donc un impact important sur la vie des entreprises participant à la commande publique.

Les nouveaux CCAG sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril. Cependant, les anciens CCAG de 2009 peuvent être utilisés par les acheteurs jusqu'au 30 septembre 2021. Pendant cette période transitoire, en l'absence de précision dans les documents particuliers du marché, l'ancienne version de 2009 s'applique par défaut.

Parmi les nouveautés, on notera notamment la création d'un nouveau CCAG maîtrise d'œuvre. Jusqu'à présent, les marchés de maîtrise d'œuvre faisaient référence au CCAG-PI de 2009. Toutefois, compte tenu du caractère général de ce CCAG, qui a vocation à s'appliquer à des prestations très diverses, et de la spécificité des marchés de maîtrise d'œuvre, les acheteurs étaient contraints d'y déroger de façon massive, notamment en ce qui concerne les prix provisoires, l'assurance-construction,

la propriété intellectuelle, le paiement du solde, ou la rédaction d'un cahier des charges spécifique complet.

Tous les CCAG intègrent désormais un système d'options pour les avances. **L'option A** prévoit l'application d'un taux d'avance de 20% pour les PME et d'un taux d'avance correspondant au minimum réglementaire (soit 5% du montant du marché) pour les autres entreprises, ou d'un taux supérieur fixé dans les documents particuliers du marché. **L'option B** prévoit l'application des taux d'avance minimums fixés par le code de la commande publique, ou des taux supérieurs fixés par les documents particuliers du marché. Si les documents particuliers du marché ne mentionnent pas l'option retenue, l'option A s'applique par défaut.

Le montant des pénalités de retard pouvant être appliqué est plafonné à 10% du montant du marché ou du bon de commande. De plus, le seuil en-deçà duquel le titulaire est exonéré du paiement des pénalités de retard est harmonisé et fixé à 1 000 € dans tous les CCAG.

Les différents CCAG, ainsi qu'une notice explicative, peuvent être trouvés sur le site du ministère de l'économie et des finances.

<https://www.economie.gouv.fr/daj/les-nouveaux-ccag-sont-publies> ■





- Capteur acoustique extrêmement sensible
- 4 à 6 ans de communications incluses
- Carte SIM virtuelle
- Utilisation systématique du meilleur réseau mobile
- Très longue autonomie (> 4 ans)




**SEWERIN**  
Technologies pour la détection de fuites.

## SePem® 300

Logger de bruit pour la sectorisation acoustique des fuites sur vos réseaux d'eau potable



SEWERIN | 17, rue Ampère-BP 211 | F-67727 HOERDT CEDEX  
Tél. +33 (0)3 88 68 15 15 | Fax. +33 (0)3 88 68 11 77 | [www.sewerin.com](http://www.sewerin.com)

FLWA-BI 05010202018



RÉNOVATION  
ÉTANCHÉITÉ  
CHÂTEAUX D'EAU  
OUVRAGES D'ART

RESINA S.A. - 4, rue de l'Épinette - ZA - 77165 Soupplets  
Tél. : 01 60 01 32 32 - Fax : 01 60 01 35 77  
Internet : [www.resina.fr](http://www.resina.fr)

# Guadeloupe : création du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement

La loi du 29 avril acte la création de ce syndicat qui verra le jour le 1<sup>er</sup> septembre. Cette nouvelle structure doit permettre de mieux répondre à la crise de l'eau en Guadeloupe où 65% de l'eau potable est perdue en fuites sur le réseau.

## Création d'une structure unique

La création d'une structure unique de gestion permettra notamment de dépasser les points de blocage et rassembler les différents acteurs. Le futur syndicat favorisera également la mutualisation des coûts et les économies d'échelle et apportera une meilleure vision d'ensemble. Ce syndicat va regrouper les communautés d'agglomération CAP Excellence, Grand Sud Caraïbe, Nord Grande-Terre, Riviera du Levant et Nord Basse-Terre, ainsi que la région et le département de Guadeloupe.

Le syndicat disposera des compétences eau potable et assainissement, ainsi que la défense extérieure contre les incendies et la gestion des eaux pluviales. Le syndicat doit également produire des études et analyses visant à intégrer les politiques d'eau potable et d'assainissement dans les enjeux de développement durable du territoire, participer à l'élaboration des schémas stratégiques relatifs aux politiques d'eau potable et d'assainissement, conduire enfin une réflexion globale sur la gestion de la ressource en eau.

## Une commission de surveillance pour rétablir la confiance des usagers

Les populations supportent difficilement les carences du service, les tours d'eau pour gérer la pénurie, ce qui encourage les impayés et aggrave les difficultés financières des services. Une commission de surveillance, qui inclura notamment des représentants des usagers, va donc être créée afin de formuler des avis sur l'exercice des compétences par le syndicat. Elle se prononcera notamment sur le projet stratégique du syndicat et ses investissements, la politique tarifaire et la qualité du service, la gestion de la ressource en eau ou la satisfaction des usagers. ■

# L'agence de l'eau Rhin-Meuse : Co-construire des solutions pour préserver la ressource

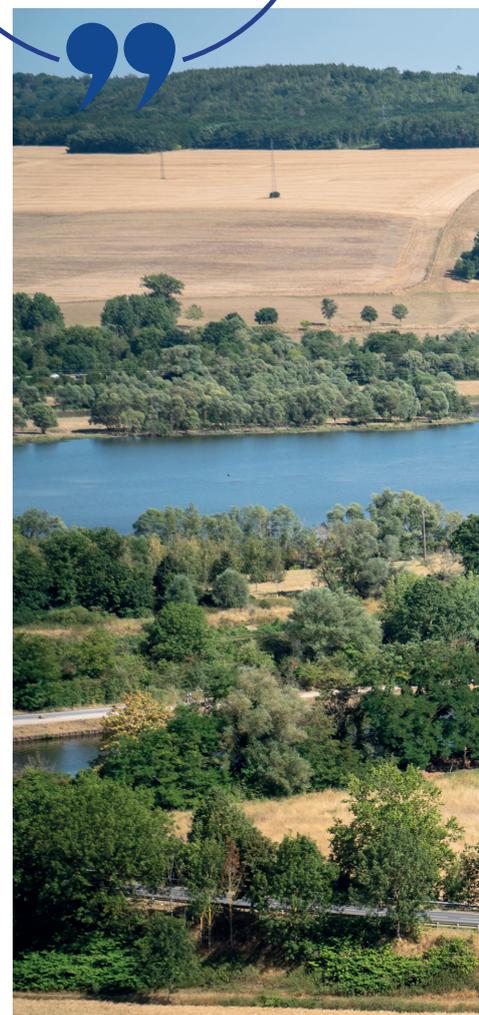


© AERM-Nicolas Leblanc

**Claude Gaillard,**  
Président du comité  
de bassin Rhin-Meuse



En Rhin-Meuse,  
les préoccupations  
environnementales ont  
toujours existé, elles font  
partie de notre culture.



## **Vous venez d'être réélu à la tête du comité de bassin. Quel regard portez-vous sur les années qui viennent de s'écouler ?**

Les politiques de l'environnement ont longtemps été balbutiantes car les sujets écologiques, climatiques n'étaient pas une priorité. En Rhin-Meuse, ces préoccupations ont toujours existé, elles font partie de notre culture. Nous avons pris conscience des dégradations causées à l'eau et à la nature en passant à l'ère post industrielle et avons progressé palier par palier.

Le caractère international de notre bassin joue aussi un grand rôle. Comme les Suisses, les Luxembourgeois, les Allemands, les Hollandais, nos voisins et partenaires au quotidien, nous avons toujours mené une politique avant-gardiste en faveur des milieux naturels et de la reconquête de la biodiversité notamment. Désormais avec un total

de 40 M€ par an, les aides aux milieux naturels et à l'agriculture en cumul rivalisent, si ce n'est dépassent, celles allouées à l'assainissement. En 2016, notre comité de bassin a été aussi l'un des premiers à voter une motion pour appliquer la loi sur la biodiversité.

## **Quelles sont les stratégies spécifiques du bassin pour relever les défis de la transition énergétique et du changement climatique ? Avec quelles priorités face à l'urgence de la relance économique liée à la crise sanitaire ?**

Notre Plan d'adaptation au changement climatique voté à l'unanimité en 2018 préconise de nouvelles approches concrétisées dans le 11<sup>e</sup> programme : faire de l'eau et de la biodiversité des moteurs de l'aménagement durable en privilégiant les solutions fondées sur la

nature, comme la désimperméabilisation des villes, la restauration des milieux aquatiques et zones humides.

Partager la ressource est un enjeu croissant, y compris pour notre bassin. La nappe d'Alsace est la plus grande d'Europe, néanmoins un nombre croissant de secteurs sont en tension, le pourtour du massif vosgien mais aussi les cours d'eau phréatiques de plaine. Au sein du comité, les solutions sont construites de façon collective dans un respect et une écoute mutuels. La nappe des grès du Trias inférieur (Vittel) en est un bel exemple : nous avons trouvé ensemble une nouvelle voie pour régénérer cette nappe en déséquilibre quantitatif sans préjudice des besoins à la fois des industriels et des collectivités. Une commission Économie et partage de la ressource en eau dédiée a été créée, pour anticiper l'accélération des effets du dérèglement climatique et des températures estivales de plus de 50°C d'ici la moitié du 21<sup>ème</sup> siècle.

Dans cette logique de résilience, le Plan d'accélération Eau 2021 et les crédits du Plan France Relance visent à rehausser le niveau d'équipement des collectivités en accompagnant avec des taux d'aides attractifs des travaux d'assainissement et de lutte contre les fuites ou dans les secteurs fragiles.

## Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) vient d'être actualisé pour la période 2022-2027. Quels sont les ambitions visées et les moyens alloués ?

Nous avons fait le choix de ne pas baisser les ambitions du SDAGE : 46% du nombre de masses d'eau en bon état écologique en 2027 (contre 26% en 2021). Pour y parvenir, il faudra mobiliser au-delà du programme d'intervention de l'agence de l'eau (1Md€/6 ans). Je crois en l'utilité de grands projets fédérateurs tels que le Plan Rhin Vivant visant la renaturation de 100 km de ce fleuve international. Il est essentiel pour nous de coconstruire des programmes de travaux ambitieux et créatifs au niveau des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) et dans le cadre des contrats de territoire Eau et Climat\*. C'est cette logique d'organisation et d'action par bassin qui a fait la preuve de son efficacité depuis 1964 et qui doit absolument être préservée. ■

\*Sujet à retrouver en page 46



VUE SUR LA MOSELLE, SES ANNEXES HYDRAULIQUES ET SES GRAVIÈRES ENTRE DIEULOUARD ET LOISY (54) - © NICOLAS LEBLANC



© AERM-Nicolas Leblanc

**Marc Hoeltzel,**  
**Directeur général**  
**de l'agence**  
**Rhin-Meuse**

### Quelles sont les priorités du 11<sup>e</sup> programme d'intervention ?

« L'eau et la nature en ville » est un sujet majeur. Nous avons renforcé la gouvernance en créant la commission Gestion de l'eau et urbanisme co-présidée par un urbaniste de renom Alfred Peter et décidé de toucher les publics fragiles issus des quartiers prioritaires de la ville. Deuxième sujet phare : la protection des captages. Il nous paraît important que les collectivités soient remises au centre du jeu, responsables de leur patrimoine. Nous les incitons donc à porter des projets pour leur territoire (développement de filières à bas niveau d'impact pour la ressource en eau) et leur demandons de cofinancer les aides apportées aux agriculteurs.

En termes de dispositifs, nos contrats de territoire Eau et Climat vont au-delà du concept classique. Ils proposent aux EPCI et aux métropoles une vision à 360 ° à 4 ans qui intègre l'eau et la biodiversité dans l'ensemble des politiques de la ville, pour susciter une prise de conscience des collectivités et des populations. Nous nous sommes aussi donné 8 grands défis qui concernent des territoires à forts enjeux, tels que la nappe d'Alsace, la renaturation des berges du Rhin ou le massif vosgien soumis à la sécheresse.

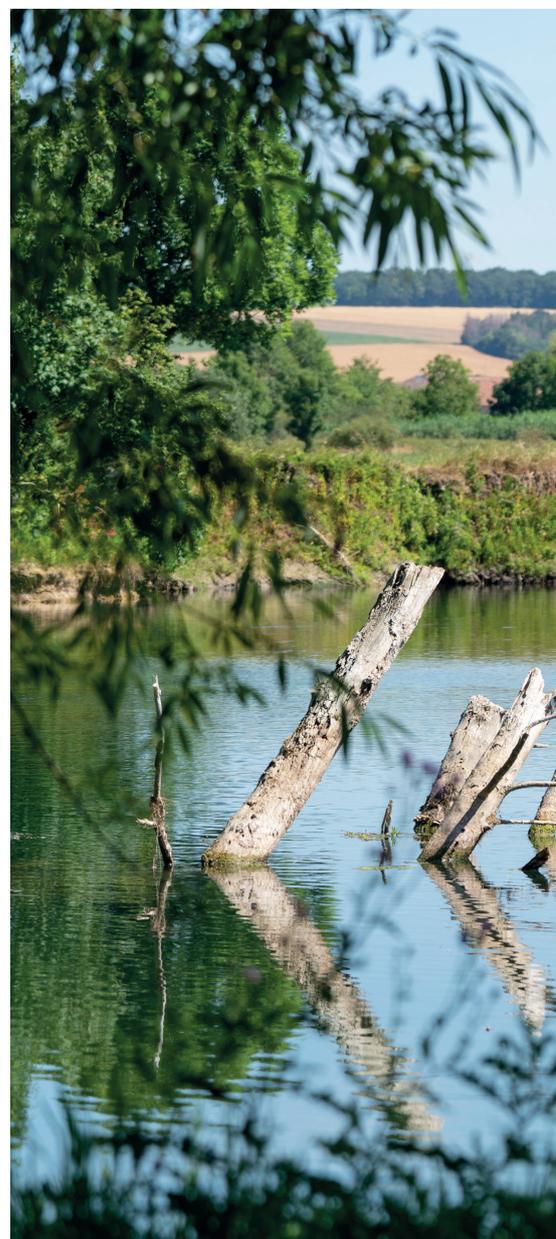
### Le nouveau conseil d'administration, présidé par Josiane Chevalier, préfète du Grand Est, a validé l'attribution de 18 millions d'euros de crédits supplémentaires dans le cadre du plan France relance. Comment cette dotation sera-t-elle utilisée ?

Cette dotation a été adossée aux 60 millions d'euros du plan d'accélération et sera totalement engagée en juin prochain. Les quelque 70 dossiers ainsi soutenus ont bénéficié de taux d'aides majorées en matière d'eau potable

et d'assainissement notamment pour les communes rurales les plus fragiles qui n'étaient jusqu'alors pas toutes éligibles et dont les aides représentent 90% de la dotation France Relance. La célérité de programmation montre que les collectivités ont répondu présentes et que ce plan de reprise d'activité fait sens.

### Quels sont précisément les spécificités et les premiers éléments de bilan du plan d'accélération « Eau 2021 » mis en place en juin 2020 ?

Sur plusieurs volets, la dynamique est très satisfaisante. En matière



#### Chiffres clés

**60 M€** de financement pour le plan d'accélération « Eau 2021 » et **18,7 M€** d'euros de crédits additionnels

**72** dossiers financés au titre du plan de relance, **90%** de bénéficiaires en zone de revitalisation rurale (ZRR)

**17** nouvelles collectivités engagées dans des démarches d'économies d'eau en **2020** (sur un objectif de **10**)

d'eau potable et d'assainissement, l'élargissement des assiettes de financement correspondait à une attente. Certaines mesures devraient être prolongées au-delà de 2021 dans le cadre de la révision de notre programme. L'augmentation de notre taux d'intervention à 60% pour les projets liés à l'eau et à la nature en ville a aussi créé une dynamique dans les communes moyennes et urbaines. Un programme ciblant la désimpermeabilisation des cours d'école a été également proposé pour tester ce nouveau type d'aménagement. Il connaît un engouement au-delà des prévisions. Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) inédit et doté de près de 2 M€ d'aides, 11 collectivités ont candidaté pour lancer des actions de recherche sur les sujets eau et santé en partenariat avec des universitaires. C'est le cas de Metz pour un projet de réouverture de ses baignades urbaines. Preuve que la crise sanitaire a éveillé des sensibilités nouvelles. ■

### Chiffres clés (suite)

**128** des 135 captages prioritaires d'après le SDAGE bénéficient d'un financement pour la mise en œuvre d'un plan d'actions

**30%** des projets financés dans le cadre des AMI 2018-2020 « filières respectueuses des ressources en eau » sont portés par les collectivités



La Meuse entre Lacroix-sur-Meuse et Bannoncourt (55) - © Nicolas Leblanc

# Contrats de territoire : une coopération renforcée avec les collectivités

À travers les contrats de territoire « Eau et Climat », l'agence de l'eau Rhin-Meuse construit une vision commune de la préservation de l'eau avec les collectivités territoriales du bassin. Une dizaine de contrats ont déjà été signés.

En janvier 2021, trois contrats de territoire « Eau et Climat » (CTEC) ont été signés avec les communautés de communes Sundgau et Sud Alsace Largue, ainsi qu'avec l'EPAGE\* Largue.

Courant sur une durée de 4 ans, ces contrats d'un nouveau genre contiennent un grand nombre d'actions déclinées en quatre objectifs : l'eau, le climat et la biodiversité ; la qualité de l'eau ; l'économie de la ressource ;



« Les contrats de territoire permettent de sceller le partage des ambitions de l'agence de l'eau avec ses partenaires, tout en lui garantissant de mettre des moyens sur les actions qui répondent à ses enjeux. »



Signature des contrats de territoire avec l'Épage Largue et la Communauté de communes Sud Alsace Largue le 27 janvier 2021 à Dannemarie (68). De gauche à droite : Daniel Dietmann, président de l'Épage Largue, Marc Hoeltzel, Directeur de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et Vincent Gassmann, Président de la communauté de communes Sud Alsace Largue.

la sensibilisation et la communication. Ils reflètent la vision commune des signataires sur les enjeux de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

Parmi ces enjeux : la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, l'amélioration de l'assainissement des eaux usées, la préservation des sols, la reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques, la mise en place de filières agricoles respectueuses de la ressource en eau et pour renforcer le lien entre territoires urbains et ruraux, les coulées d'eaux boueuses, etc.

« Ces contrats préfigurent une collaboration inédite entre l'agence de l'eau et les EPCI d'Alsace du sud », commente Corinne Pelouin-Hadrane, adjointe au directeur des aides et de l'action territoriale, en charge de la contractualisation. « Le soutien financier de l'agence de l'eau pendant quatre ans permet aux collectivités d'unir leurs forces pour préserver les usages de l'eau. »

## 12 millions d'euros pour 70 actions

Entre 2020 et 2023, l'agence de l'eau soutiendra les 70 actions prévues dans les trois CTEC à hauteur de 12 millions d'euros, sur un budget total de 27 millions.

6,8 millions d'euros seront versés à l'**EPCI du Sundgau** pour financer 35 actions, notamment la protection des captages d'eau dégradés, l'achèvement des réseaux d'eau et d'assainissement, et la création d'une marque qui valorise les pratiques d'élevage et les productions locales, un objectif phare du CTEC qui devrait aboutir en 2022.

2,8 millions d'euros seront versés à l'**EPCI du Sud Alsace-Largue** pour soutenir 23 actions qui contribueront à sécuriser son plan pluriannuel d'investissements ; 2,4 millions d'euros à l'**EPAGE Largue**, pour 9 actions consacrées à l'adaptation au changement climatique et à la reconquête de la biodiversité.

S'ajoutant aux deux contrats déjà signés avec Saint-Louis et la métropole de Mulhouse, ces trois nouveaux CTEC parachèvent le maillage du Sundgau et participent à une meilleure intégration des plans d'actions. « Comme ils s'étendent sur plusieurs années, ces cinq contrats combinés offrent plus de visibilité aux EPCI pour conduire des actions ambitieuses à 360° à l'échelle de tout le Sundgau. C'est gagnant-gagnant pour tout le monde ! »

Parmi les avantages attendus : la réduction des risques d'inondation à Mulhouse grâce au maintien en herbe des berges de la Largue ; la protection des zones d'expansion des crues, des zones humides et des captages dégradés ; le développement d'une filière d'élevage de bœufs à l'herbe qui trouvera un débouché en partie dans les écoles de la métropole de Mulhouse.

## Deux autres contrats signés en mars

Entériné par la commission des aides financières, le premier, avec l'**Établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA)**, cible la gestion des inondations et la restauration des milieux aquatiques (financement : 14 millions d'euros).

Le deuxième contrat a été signé avec la **Communauté de communes de Seille et Grand Couronné** (Meurthe-et-Moselle). Il comprend 28 actions, dont l'assainissement de six communes et la protection des captages d'eau potable (financement : 4,8 millions d'euros).

Depuis 2019, une dizaine de CTEC ont été signés. Une vingtaine d'autres devraient suivre dans les deux ans à venir. Déployés d'ici la fin du 11<sup>e</sup> programme jusqu'à atteindre 80 % des aides attribuées aux collectivités, ils devraient couvrir l'ensemble des territoires dégradés ou vulnérables au changement climatique. ■

\*EPAGE : Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau.

## Les CTEC, une priorité du 11<sup>e</sup> Programme

Les CTEC sont des accords négociés pour fédérer les acteurs du territoire autour des enjeux de la politique de l'eau et de la biodiversité. Ils sont réservés en priorité aux collectivités territoriales regroupées en EPCI et aux grandes entreprises.

Dans le cadre du 11<sup>e</sup> Programme entré en vigueur en 2019, l'agence de l'eau souhaitait revoir son mode de contractualisation avec les EPCI pour mieux répondre à ses propres enjeux et optimiser la gestion de ses dotations. Les CTEC présentent donc l'avantage d'assurer une visibilité financière à l'agence de l'eau aussi bien qu'aux maîtres d'ouvrage. Ils ciblent les thématiques chères à l'établissement (adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, protection des captages, ville perméable et durable, gestion patrimoniale des équipements, économies d'eau...).

# Une implication forte dans la politique de la ville

**En décembre 2020, l'agence de l'eau a remis les prix de son concours « Eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville ». Une initiative qui répond à des enjeux aussi bien sociaux qu'environnementaux.**

Avec ce concours inédit lancé en 2019, l'agence de l'eau récompense des projets de requalification urbaine, tout en intégrant une dimension sociale et solidaire à sa propre politique de l'eau et de la nature en ville. *« C'est une réponse aux objectifs du 11<sup>e</sup> programme, un moyen d'exprimer autrement nos valeurs de solidarité »,* précise Sébastien Propin, adjoint à la directrice de la connaissance, de la planification, du programme et des politiques d'intervention de l'agence Rhin-Meuse.

Ouvert aux 58 communes du bassin qui possèdent un quartier prioritaire, le concours a distingué 12 lauréats sur les 15 dossiers déposés, avec à la clé la distribution de 5 prix. Critères pris en compte : le caractère innovant ou exemplaire des projets, leur approche environnementale multithématique (gestion intégrée des eaux pluviales, renaturation, reconquête de la biodiversité, adaptation au changement climatique), leur gouvernance.

## Une grande variété de projets

Le Grand Prix du Jury a été attribué à la Communauté d'agglomération d'Épinal, pour son projet de transformation du quartier Bitola-Champbeauvert autour de la préservation de l'eau, dans le cadre d'un nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU). Il comprend la construction d'une passerelle sur la Moselle, l'aménagement d'un parc urbain sur une île, et des opérations de désimperméabilisation. *« L'intérêt est de reconnecter ce quartier très isolé avec le reste de l'agglomération, en s'appuyant sur un élément structurant : le cours d'eau. »*

Autre lauréat (prix Animation) : les Jardins de la Montagne verte, une structure associative d'insertion par l'activité économique à Strasbourg, qui cherche à améliorer le cadre de vie dans le quartier du Neuhof en végétalisant les espaces et en réduisant la pollution. *« Construit avec les habitants du quartier, ce projet vise à recréer du lien social par l'éducation à l'environnement, grâce à des jardins pédagogiques, et à démystifier l'agriculture biologique en faisant découvrir les plantes médicinales et aromatiques. »*

Le réaménagement de la rue du Roussillon, dans un quartier prioritaire de Metz, a également retenu l'attention. Il va ouvrir le quartier sur la ville en détruisant l'un de ses grands immeubles, et prévoit des espaces verts et des cheminements pour favoriser les échanges entre les habitants.

## Faire connaître les services de l'agence

L'Agence de l'eau a alloué une enveloppe de 2 millions d'euros qui bénéficiera à tous les lauréats. *« L'intérêt de ce concours, c'est aussi de faire connaître l'agence de l'eau et ses possibilités de financement auprès des porteurs de projet qui n'ont pas l'idée de la solliciter. »*

Fort de ce premier succès, le concours connaîtra une deuxième édition, qui sera annoncée au début de l'été 2021. ■

### Un jury représentatif des acteurs du territoire

Composé de membres du comité de bassin Rhin-Meuse, du Conseil scientifique et de représentants de l'agence de l'eau, le jury du concours comptait aussi des partenaires : l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est (DREAL), la Région Grand Est, le groupe Caisse des dépôts et la Banque des territoires.

# Sensibilisation à l'environnement : un appel à initiatives pour les associations

**L'agence de l'eau renouvelle son soutien aux actions d'éducation à la protection de l'eau et de l'environnement en lançant un appel à initiatives destiné aux structures associatives de terrain.**

Au printemps 2021, l'agence de l'eau Rhin-Meuse lance un appel à initiatives pour soutenir des projets de sensibilisation à la protection de l'eau et de l'environnement. Nouveauté de cet appel : il est réservé aux structures associatives, maisons de la nature, centres permanents d'initiation à l'environnement, associations d'éducation populaire, présentes sur son territoire d'intervention.

Les candidats seront sélectionnés sur la base d'un programme d'actions en cohérence avec les priorités du 11<sup>e</sup> programme : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, le changement de pratiques.

« La sensibilisation du public, jeune comme adulte, est un levier d'action important pour l'agence de l'eau », précise Florence Chaffarod, directrice déléguée à la

communication. « Grâce à leur ancrage territorial et à leur savoir-faire, les associations peuvent être des relais des enjeux de la politique de l'eau au niveau local. »

Ce soutien financier sur 3 ans offre de la visibilité aux organisations et leur permet de développer des animations souvent construites sur plusieurs séances, des progressions donnant du sens, des journées marquantes, des actions participatives...

L'agence de l'eau prévoit de consacrer à cet appel à manifestation 2,9 millions d'euros, montant que s'étaient partagé 23 structures de 2019 à 2021.

Limite de dépôt des dossiers : 30 juin 2021. ■ [www.rivage.eau-rhin-meuse.fr](http://www.rivage.eau-rhin-meuse.fr)

Découverte de la Souffel et de sa biodiversité le 29 septembre 2019 à Kuttolsheim (68) en partenariat avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse, dans le cadre de « Souffel 2027 ».



# Solidarité internationale : un appel à projets inédit en 2021

En janvier 2021, conjointement avec les cinq autres agences, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a lancé un appel à projets inédit en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Cet appel à projets est ouvert aux structures en charge de la gestion de l'eau et aux associations de solidarité internationale. Il vise à soutenir des projets de solidarité dans les territoires où les agences de l'eau travaillent déjà.

Depuis le vote de la loi de solidarité Nord-Sud de 2005 (Oudin-Santini), qui ouvre aux agences de l'eau la possibilité de mener des actions de coopération internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a noué des partenariats institutionnels dans plusieurs pays : le Cambodge pour promouvoir les échanges et la coopération technique destinés à améliorer les systèmes d'alimentation en eau potable sur le sous-

bassin du Stung Sen ; la Modalvie en soutien aux activités de l'ONG Solidarité Eau Europe qui travaille à la pérennisation de la gestion locale de l'eau et de l'assainissement sur le bassin de la rivière Nirnova ; le Cameroun pour apporter un appui technique au ministère camerounais de l'eau et de l'énergie dans sa politique de gestion du bassin du fleuve Sanaga.

Une enveloppe de 2 millions d'euros sera mobilisée pour cet appel à projets et partagée entre les projets. Date limite de dépôt des dossiers : fin juin 2020. ■

**Pour candidater : [www.eau-rhin-meuse.fr/appele-projets-eau-et-solidarites-internationales](http://www.eau-rhin-meuse.fr/appele-projets-eau-et-solidarites-internationales)**



Opération de solidarité internationale au Cambodge - © AERM - Daniel Dietmann

ការខ្ចងអន្តរជាតិ និងគាំទ្រស្តីពី  
ប្រើប្រាស់ដោយអន្តរការក្រៅរដ្ឋាភិបាល  
**L'ONG HAMAP ET L'ONG L'EAU POUR TOUS**  
និង អន្តរការិយាល័យអន្តរជាតិ

ឧបត្ថម្ភការណ៍ដោយ : **Avec le soutien financier des :**  
CONSEIL MONDIAL DE L'EAU    AGENCE DE L'EAU RHIN - MEUSE  
FORUM MONDIAL DE L'EAU    LERICHEMOST

## PROTECTIVE COATINGS



## LA RESSOURCE EAU

BS Coatings conçoit et fabrique depuis plus de 70 ans des revêtements de protection anticorrosion de l'acier, de la fonte et du béton.

BS Coatings est un acteur, reconnu, présent tout au long de **la chaîne de valeur de l'eau** en proposant ses solutions pour les ouvrages et matériels de **transport**, de **stockage**, de **distribution** et de **traitement de l'eau potable**.

Ses revêtements sont formulés conformément aux **exigences sanitaires Européenne et Internationales** DGS (France), WRAS (Royaume-Uni), KIWA (Pays-Bas), UBA/W270 (Allemagne), BELGAQUA (Belgique), ... et présentent des performances mécaniques et chimiques **qui protègent durablement vos investissements**.

## STOCKAGE, TRANSPORT, DISTRIBUTION



USINE DE TRAITEMENT  
ET DE PRODUCTION



RÉSEROIRS ET  
CHATEAU D'EAU



VANNES ET  
ACCESSOIRES



CANALISATIONS EN FONTE ET  
ACIER POUR LE TRANSPORT

# Focus sur l'entretien des réseaux au sein des bâtiments avec le Syprodeau

**Le Syprodeau, syndicat adhérent de l'UIE regroupant les entreprises de produits chimiques du traitement de l'eau et services associés, intervient sur des problématiques variées dont l'entretien des réseaux d'eau chaude sanitaire dans les EPHAD, un sujet sur lequel la sensibilité est accrue par le contexte sanitaire. Entretien avec le fondateur de l'entreprise néEAU qui nous partage son savoir-faire et ses interventions.**



**Fabrice Leteneur, vous êtes président du Syprodeau et fondateur de l'entreprise néEAU, pouvez-vous nous dire en quoi consistent les interventions sur ce type d'installations en EPHAD ?**

Dans un EPHAD, la surveillance de la qualité de l'eau des réseaux intérieurs aux bâtiments, dont les réseaux d'eau chaude sanitaire, est un enjeu majeur. En effet, les eaux ont des propriétés plus ou moins entartrantes, plus ou moins corrodantes, et sont le lieu de prolifération microbiologique (*pseudomonas aeruginosa*, *legionella pneumophila*,...): leur qualité est diversifiée comme les réseaux d'eau intérieurs peuvent l'être. Traiter l'eau et traiter les réseaux permettent d'assurer l'équilibre, souvent instable, entre l'efficacité énergétique d'une part, et les contraintes sanitaires d'autre part. Souvent les opérateurs se concentrent sur le fluide seul, l'eau, alors que l'ensemble de l'installation doit être considéré. Un traitement d'eau sur une installation mal conçue a peu de chance de donner des résultats satisfaisants. Une prise en charge des installations à traiter est à effectuer dès le démarrage du contrat afin de détecter les non-conformités conformément aux réglementations, DTU, guides techniques... Dès la mise en eau et la mise en service des réseaux d'eau, les traitements d'eau doivent être installés et entretenus.

**La maintenance des installations est fondamentale pour assurer leur pérennité. Quelles sont les différentes étapes de l'entretien de ces réseaux ?**

A la mise en eau et à la mise en service, une désinfection s'opère avant que chaque utilisateur consomme de l'eau froide dite potable, et de l'eau chaude sanitaire. Un délai plus ou moins long entre ces 2 phases peut exister rendant ce traitement fondamental. Cette opération délicate nécessite des compétences spécifiques avec l'usage de procédés de traitement associés à des produits désinfectants, et en prenant en compte le type de matériaux constitutifs des réseaux (acier galvanisé, cuivre, matériaux de synthèse...). L'eau pourra alors être traitée de manière préventive par la mise en place de préfiltration, captant les particules de sable par exemple, d'un adoucisseur d'eau permettant de diminuer l'entartrage des surfaces internes des canalisations. Il ne faut pas oublier que l'augmentation des températures de distribution d'eau chaude sanitaire, permettant de limiter le développement de bactéries, a créé un renforcement de l'entartrage ; à 60°C, celui-ci est plus important qu'à 50 °C ! Un traitement complémentaire anti-corrosion pourra être installé sur les réseaux en acier galvanisé conformément aux domaines d'application du DTU 60.11. Enfin, un traitement désinfectant permanent est possible sous réserve d'une surveillance renforcée et d'un suivi de son impact sur les installations : un réseau bien conçu, bien exploité, bien maintenu ne devrait normalement pas avoir de traitement désinfectant continu. Au minimum une visite périodique trimestrielle

« Souvent les opérateurs se concentrent sur le fluide seul, l'eau, alors que l'ensemble de l'installation doit être considéré. Un traitement d'eau sur une installation mal conçue a peu de chance de donner des résultats satisfaisants »

est recommandée incluant le contrôle de fonctionnement des matériels en place, de la qualité de l'eau et des traitements.



« Au minimum une visite périodique trimestrielle est recommandée incluant le contrôle de fonctionnement des matériels en place, de la qualité de l'eau et des traitements. »



### Selon vous, le digital vient bousculer les codes de la maintenance en évoluant vers la maintenance prédictive, pouvez-vous nous en dire plus ?

Avec le digital, il est désormais possible de renforcer la surveillance de ces réseaux par la mise en place de capteurs de température, de systèmes automatisés permettant de tracer les consommations et dosages des traitements mis en œuvre, par exemple. Ainsi, les actions correctives peuvent être prises sans attendre la visite suivante.

L'art d'une bonne maintenance est de prendre en compte plus que jamais les objectifs de performance énergétique et les enjeux sanitaires. En effet, afin de limiter les développements bactériens, les températures de production d'eau chaude sanitaire ont été augmentées... d'où une hausse des consommations énergétiques ayant aussi pour conséquence un vieillissement d'installations plus rapide. L'installation de canalisations en matériaux de synthèse est relativement récente : aujourd'hui nous commençons seulement à avoir un retour sur expériences. Les bonnes règles de pose sont aussi essentielles : force est de constater que la formation des opérateurs est un point qui pourrait être renforcé face aux erreurs d'installation et aux

sinistres relativement fréquents. Tout matériau présente des avantages et des inconvénients : pour chacun, des solutions adaptées doivent être apportées et ajustées en tenant compte des contraintes d'exploitation. Il est donc fondamental de disposer d'une gamme de maintenance qui va suivre l'installation tout au long de son cycle de vie.

### Et qu'en est-il sur les réseaux de chauffage et climatisation ?

J'ai évoqué les problématiques des réseaux sanitaires mais nous en avons tout autant sur les réseaux techniques type chauffage et climatisation. C'est la raison pour laquelle le Syprodeau et plus spécifiquement son groupe de travail « Efficacité Energétique » ont édité un guide en deux volumes sur le traitement d'eau des boucles thermiques de 0 °C à 110°C (chauffage, eau glacée, climatisation) : l'un sur les qualités d'eau et les désordres engendrés sur les installations, l'autre sur les différentes solutions qui peuvent être déployées. Ce guide est téléchargeable gratuitement sur le site internet du Syprodeau (<https://www.syprodeau.org/>), et a pour objectif d'être une référence dans le domaine. ■



# EJ Select : Une application pour sélectionner facilement sa solution d'accès au réseau

En février 2021 l'entreprise EJ, adhérente à ITEA, syndicat professionnel de l'UIE regroupant les entreprises de canalisations et raccords, innove en lançant sa première application de sélection de couverture de réseau. L'outil, accessible en ligne ou en téléchargement, permet en quelques clics de trouver la solution la mieux adaptée aux contraintes du projet. Au-delà de l'outil, c'est la démarche de digitalisation qui s'accélère au sein du groupe. Entretien avec Hervé Valbuena, Directeur Général France d'EJ.

## Pouvez-vous nous présenter EJ Select et ses objectifs ?

En tant que spécialiste des solutions d'accès aux infrastructures, nous proposons un catalogue de plus de 1000 références. Nos solutions peuvent être hautement spécifiques, que ce soit en termes de verrouillage, d'étanchéité, d'accessoires pour sécuriser les installateurs et opérateurs, d'ergonomie à la manipulation... A chaque besoin, à chaque configuration et à chaque projet, sa solution. Et parce que nous nous donnons pour mission d'offrir un service d'excellence, nous souhaitons depuis longtemps proposer un outil permettant à nos clients de bénéficier de notre expertise technique dans ce domaine... Et s'il n'existe pas de solution adaptée parmi vos références ? Les critères sélectionnés sont alors transmis aux équipes EJ afin de bâtir une proposition sur-mesure. Fort de ses cinq sites de production européens, l'expertise multi-matériaux de EJ (fonte, acier galvanisé, inox, aluminium et composite) permet à ses équipes Recherche & Développement d'apporter une réponse produit aboutie, au plus près des besoins.

## A qui cette application est-elle destinée et quels sont les retours d'expérience des utilisateurs ?

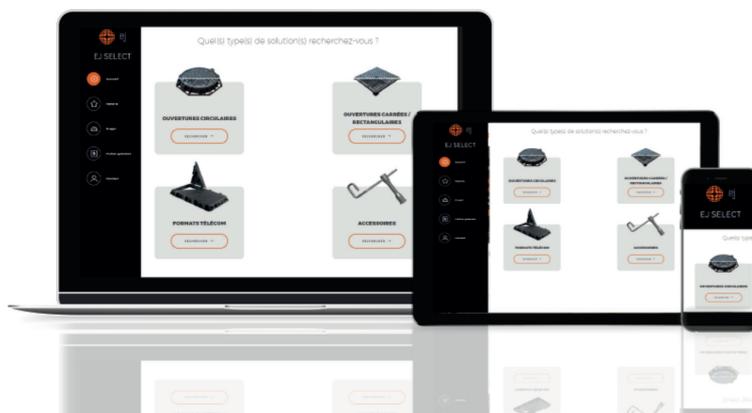
EJ Select s'adresse à tous les clients ayant un besoin d'une solution d'accès aux infrastructures tels que les entreprises de travaux publics, les distributeurs, les bureaux d'étude ou encore les architectes en recherche d'une solution spécifique, dans le cadre de chantiers d'aménagement par exemple.

Nous avons fait tester l'outil en amont par des clients partenaires pour nous assurer de son accessibilité et ainsi anticiper ses prochaines évolutions.

Depuis son lancement en février 2021, les premiers retours sont positifs mettant en lumière la bonne compréhension de l'outil et l'efficacité de ses fonctionnalités clés. L'application également téléchargeable sur mobile et tablette est appréciée pour sa bonne prise en main et sa facilité d'utilisation.

## Quelle est la démarche de digitalisation d'EJ ?

Sur tous ses marchés mondiaux, le Groupe EJ accélère sa démarche de digitalisation. La fluidité du parcours client est rendue plus fondamentale encore par le contexte sanitaire que nous connaissons depuis 2020, avec des interlocuteurs toujours plus connectés, en attente de réactivité de la part des fabricants. EJ SELECT leur apporte à cet égard une aide au choix quasi instantanée, parmi une offre des plus complètes du marché. ■



# La station d'épuration de Nancy-Maxéville va produire du biogaz

La construction des deux digesteurs a démarré en début d'année 2021 sur la station de traitement des eaux usées de Maxéville. La mise en service est prévue pour septembre 2022.

La station d'épuration située à Maxéville traite les eaux usées des 256 000 habitants de la Métropole du Grand Nancy ainsi que des effluents industriels (essentiellement de brasseries), produisant chaque année 4 200 tonnes de boues valorisées en agriculture. Depuis l'année dernière, un grand chantier de rénovation a été lancé dans le cadre d'un marché global de performances, pour la conception-réalisation et l'exploitation des ouvrages sur six ans dont le mandataire est la Sovem (Société de valorisation des effluents de la Métropole du Grand Nancy), filiale de Veolia Eau. L'objectif est de pouvoir injecter du biométhane, une énergie verte produite par la méthanisation des boues, dans le réseau GrDF à partir de septembre 2022.

Après des travaux préparatoires menés en 2020, la construction des deux digesteurs de 4 400 m<sup>3</sup> chacun et 16 mètres de haut a été lancée en début d'année. Ce chantier, confié à la société OTV, va nécessiter un investissement de 13 millions d'euros et permettra de produire de l'énergie verte correspondant à la consommation de 3 000 foyers. De plus, la revente du biométhane génèrera des recettes annuelles de l'ordre de 1,6 million d'euros qui reviendront à la collectivité. La méthanisation permettra également de réduire le volume de boues de 30% environ. Il s'agit donc d'un projet qui s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire et le Plan air-climat-énergie territorial du Grand Nancy. ■

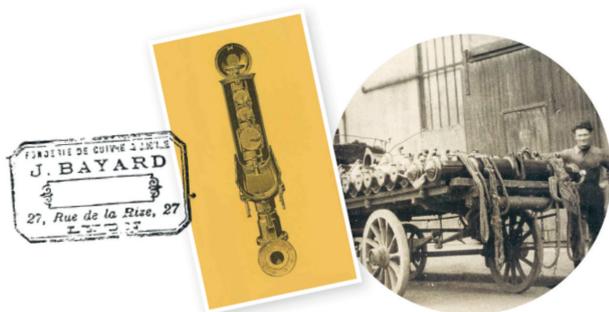


# En 2021 Bayard fête ses 140 ans !

**L'entreprise Bayard, adhérente d'ITEA, syndicat professionnel de l'UIE regroupant les fabricants de canalisations et accessoires du transport de l'eau potable et de l'assainissement, fête ses 140 ans. Retour sur son histoire !**

Bayard est basée à Meyzieu près de Lyon et emploie 240 personnes. Elle comprend à la fois une usine de production, des bureaux (services administratifs, ADV, comptabilité, marketing, commerce, achats, *supply chain*, services techniques clients, SAV, bureau d'études, QHSE) et un point de vente direct aux clients professionnels. L'usine fabrique de nombreuses gammes de produits comme les poteaux d'incendie, les bornes fontaines, les bornes de puisage, les vannes de régulation, les pièces de raccordement... BAYARD a également un site à Lognes, en région parisienne, incluant un point de vente aux professionnels et un magasin de stockage.

## Histoire d'une entreprise lyonnaise



La société BAYARD a été créée en 1881 par Jean-Louis BAYARD. Originaire de Savoie, c'est à Lyon, au 37 rue de la Villardière que les Etablissements J. BAYARD FONDERIE ET TOURNAGE voient le jour. L'entreprise proposait initialement de la garniture en laiton, couvercles et robinets de bouillottes ainsi que la barre sèche-torchons des « cuisinières ». En 1886, face à une forte demande des vignerons, l'entreprise se diversifie et commercialise des articles de caves (robinets de cuve et de barriques en métal pour remplacer ceux en bois, appelés « fontaines »). En 1895,



« Depuis 140 ans, BAYARD s'inscrit sur un marché essentiel à l'humanité et durable par nature : celui du cycle de l'eau. Nous sommes là pour la capter, assurer sa potabilité et son traitement, favoriser sa transformation en énergie et la distribuer »

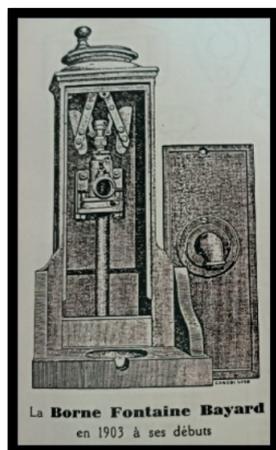


les Etablissements J.BAYARD déménagent au 27 rue de la Rize et c'est en 1900 que le fondateur fait breveter un dispositif d'accouplement entre moteur et pompe. C'est le premier d'une longue série, dont un robinet « perfectionné » pour l'eau potable en 1901.

Jean-Louis BAYARD décédera en 1914. Ses 3 fils vont alors reprendre les activités de l'entreprise. Les sociétés BAYARD & Fils continueront à se diversifier et créeront dans les années 1930 le premier poteau incendie « incongelable » qui évoluera au fil des années. Ce sont les arrière-petits-enfants de Jean-Louis BAYARD qui vont ensuite fonder BAYARD SA entre 1960 et 1973. L'entreprise se développera encore en intégrant en 1998 le groupe TYCO WATERWORKS. BAYARD est alors présente sur deux sites industriels, l'un à Vénissieux et l'autre à Meyzieu. En 2000, les 2 sites sont regroupés à Meyzieu afin de faciliter et pérenniser l'activité. En 2010, la société BAYARD est revendue par TYCO WATERWORKS et intègre le groupe TALIS.

Quelques produits emblématiques de l'entreprise Bayard :

- La borne-fontaine



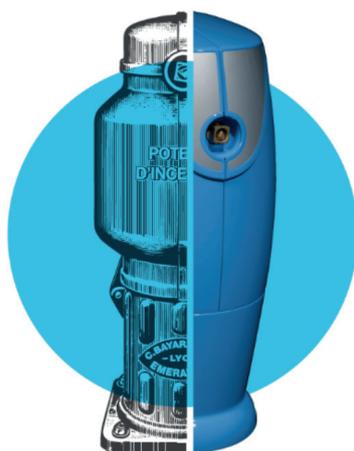
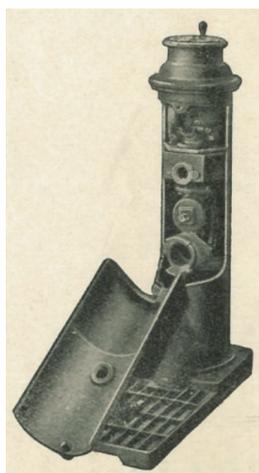
Créée en 1903, elle intègre le robinet de Bayard. En 1910, une fonction incendie lui est ajoutée et elle devient cylindrique.

En 1936, sur la base de la borne-fontaine, est déposé le brevet d'un premier poteau d'incendie « Incongelable » à prises superposées nommé « Émeraude ». En 1951, la Défense incendie en France s'organise autour d'une norme (la NFS 61.213) et exige des Poteaux Incendie un débit d'au moins 60 m<sup>3</sup>/h, ce qui amène BAYARD à faire évoluer ses poteaux, avec facilité d'utilisation et sécurité de service comme objectifs.

C'est en 1953 que BAYARD dépose un nouveau brevet d'un poteau d'incendie équipé d'un coffre à ouverture 2 portes : l'Émeraude B voit le jour. En 1971 apparaît la première bouche à incendie enterrée dans le catalogue Bayard.

Aujourd'hui l'entreprise Bayard fait partie du groupe TALIS. Ses sites de production sont implantés en Europe. Elle est positionnée sur le marché des produits hydrauliques en fonte destinés à l'eau potable, l'irrigation, et l'assainissement. ■

- Le poteau et la bouche d'incendie



## DULCO®Vaq – SYSTÈMES DE DOSAGE DU CHLORE GAZEUX

### La sécurité avant tout !

La gamme de matériel Dulco®Vaq proposée par ProMinent, permet de doser le chlore gazeux en toute sécurité au travers d'un circuit en dépression et avec du matériel de grande qualité. Le chloromètre monté sur la bouteille libère le chlore dans l'eau à traiter seulement lorsque qu'une dépression est créée dans l'hydro-injecteur, ce qui assure une absence de fuite en cas d'anomalie sur la ligne d'injection. Des vannes automatiques autorisent le dosage et les débitmètres affichent avec précision le flux de chlore injecté. Lorsqu'une bouteille se vide, un inverseur automatique permute le soutirage vers la bouteille en réserve, cela évite une interruption du dosage.

La précision de dosage, l'autonomie de stockage, et la pureté du produit font que Le chlore gazeux est largement plébiscité dans le traitement de l'eau potable et la piscine.

### Une désinfection avec peu de chlorate

Le chlorate est un sous-produit qui apparait lors de la désinfection de l'eau à partir de chlore. Le chlore gazeux est celui qui en produit le moins comparé aux autres formes de chlore du marché, il est de ce fait une des réponses idéales aux demandes des industriels de l'alimentaire ou des boissons qui souhaitent réduire ce sous-produit dans l'eau.

### Une précision de dosage extrême

La vanne modulante PM 3531 à moteur pas à pas dispose d'une fonction de calibration inédite qui permet de programmer l'ouverture rapide de la vanne sur plusieurs points afin d'obtenir un dosage parfaitement linéaire sur toute la plage de dosage. Cette fonction est particulièrement appréciée en eau potable, lors d'un dosage de chlore gazeux proportionnel au débit d'eau à traiter.

La commande de cette vanne s'effectue soit par un réglage manuel via le clavier de l'appareil, soit par l'intermédiaire de signaux externes comme par exemple 0/4-20 mA, 0/2-10 V ou ModBus. Les états d'ouverture et de fonctionnement sont signalés par des LED de couleur, et par une sortie analogique et une sortie alarme. La vanne se ferme automatiquement en cas de coupure de courant, un fonctionnement manuel mécanique est possible.



# ProMinent®

### Une armoire de stockage optimisée et sécurisée

La manipulation d'une bouteille de chlore n'est pas aisée à cause de son poids, ProMinent propose une armoire sans seuil qui évite de soulever ou basculer la bouteille, ce qui limite fortement les risques d'accidents. Cette armoire est proposée avec de nombreux accessoires spécialement adaptés au stockage et à la sécurité du chlore gazeux, et notamment des actions à fermeture automatique des bouteilles de chlore en cas de fuite, afin de sécuriser l'installation de manière rapide et efficace.

ProMinent est une entreprise familiale Allemande de plus de 2000 collaborateurs qui offre un service global mondial à nos clients au travers de plus de 50 filiales et distributeurs.

ProMinent fabrique des systèmes de dosage de fluides liquides et en poudre et conçoit des solutions de désinfection de l'eau. ProMinent France a été créé en 1975 et composée actuellement d'un effectif de plus de 50 collaborateurs au service de nos clients au travers d'un service commercial itinérant et sédentaire, d'un bureau d'étude, d'un atelier de montage, d'un service après-vente et d'un magasin de pièces détachées.



### À PROPOS DE PROMINENT

ProMinent France S.A.S  
8 rue des Frères Lumière – CS90039 Eckbolsheim  
67038 Strasbourg Cedex 2

[www.prominent.fr](http://www.prominent.fr)

Frédéric LE METAYER :  
Expert eau potable et eau usée  
[lemetayer.frederic@prominent.com](mailto:lemetayer.frederic@prominent.com)

## LA TECHNOLOGIE GERMISERRE® PAR UVGERMI : RECYCLAGE DES EAUX DES CULTURES HORS-SOLS



Spécialement conçue pour le traitement des eaux de drainage des cultures hors-sol, la technologie mise en œuvre par UV GERMI® garantit leur réutilisation sans risque de recontamination des cultures.

A l'heure où il est impératif de réduire l'empreinte en eau en protégeant les ressources, les producteurs de plants sous serre souhaitent rejeter dans le milieu naturel leurs eaux de drainage encore fortement riches en engrais. Ne bénéficiant pas d'arrosage naturel, les productions hors-sols peuvent vite manquer d'eau, et l'équation pèse rapidement sur le budget d'une exploitation.

Face à la demande croissante des industriels du secteur de trouver des solutions d'économie de réactifs, d'énergie et d'eau, UVGERMI® a développé la technologie GERMISERRE® permettant de limiter les investissements avec l'assurance d'une eau désinfectée réutilisable sans risque de recontamination des cultures. La gamme comprend aujourd'hui 6 skids traitant des débits de 4 à 16 m<sup>3</sup>/h.

Le skid GERMISERRE® consiste à mettre en œuvre une filtration automatique à tamis filtrant (finesse de 20 µm) suivie d'un traitement UVc à la longueur d'onde de 254 nm.

Les acides nucléiques (ADN et ARN) des micro-organismes (bactéries, virus, protozoaires et moisissures) sont endommagés par le rayonnement UV des lampes, ce qui entraîne leur destruction immédiate.

L'efficacité germicide des réacteurs UV dépend de plusieurs facteurs : la qualité de l'eau (transmittance), le débit, la dose UV délivrée et le temps de contact.

Les réacteurs UV développés par le bureau d'étude de la société garantissent une dose UV de 250 mJ/ cm<sup>2</sup> en fin de vie des lampes et jusqu'à 3 Log d'abattement sur les bactéries de type Fusarium Oxysporum et Pythium spp.

Les avantages de la technologie GERMISERRE® sont divers et variés : une supervision en français simple et ludique, un nettoyage chimique automatisé sur indication du capteur, un encombrement réduit du skid, un fonctionnement automatisé, une traçabilité du fonctionnement, un traitement des pannes, mais aussi une grande adaptabilité

du traitement grâce à la variation du débit en fonction de la qualité de l'eau.



UV GERMI® intervient depuis plus de 20 ans dans la conception de matériels utilisant la technologie des ultraviolets pour l'ensemble des applications environnementales : dépollution de l'eau, mais également de l'air et des surfaces. Le déploiement de la gamme GERMISERRE® permet à UVGERMI de consolider sa position d'industriel investi pour l'amélioration de l'environnement et un développement durable.

**Fabricant français**, UV GERMI® revendique sa **taille humaine** et son **ancrage résolument local en Corrèze**.

La société compte aujourd'hui 49 collaborateurs exerçant dans différents départements, de la recherche, à la production jusqu'aux services d'assistance clients.

### À PROPOS D'UV GERMI®

UV GERMI®  
ZAC de la Nau - 19240 Saint-Viance

[www.uvgermi.fr](http://www.uvgermi.fr)

[contact@uvgermi.fr](mailto:contact@uvgermi.fr)

## VEGA DÉVELOPPE DE NOUVEAUX CAPTEURS AUTONOMES POUR UNE MESURE SANS FIL ET SANS LIMITE

Pour longtemps **VEGA**

L'application des technologies de l'internet et de l'internet des objets à l'industrie permet de connecter les équipements et les capteurs aux systèmes d'information des entreprises. Cette interconnexion permet la récupération et le stockage de données qui facilitent la supervision, l'aide à la décision et l'automatisation des process.

La plupart du temps les solutions proposées en mesure de niveau, de volume ou de poids sont composées de capteurs à ultrasons associés à des logiciels de supervision. En effet, l'utilisation de capteurs radar a longtemps été freinée par des problématiques techniques (câblage et besoin en alimentation électrique) et financières. Avec le capteur autonome VEGAPULS Air, VEGA démocratise l'utilisation du radar pour de nombreuses applications et accroît le champ des possibles. Sans fil, autonome en énergie et fiable, il peut être installé rapidement et transmettre les données collectées à distance à un cloud sécurisé. Accessibles en temps réel et à travers le monde, les données peuvent être récupérées via le logiciel VEGA Inventory System et être transférées vers le système d'information de l'utilisateur.

### Des applications nombreuses et variées :

Les possibilités des capteurs autonomes sont nombreuses et variées. Elles touchent différents domaines d'activités : gestion des déchets et de l'eau, supply chain et permettent d'optimiser les approvisionnements, l'utilisation des ressources, d'anticiper et de réaliser des économies, de prévenir d'éventuelles inondations...

### Anticiper les opérations de nettoyage et éviter les désagréments dans les réseaux d'assainissement...

Les capteurs autonomes permettent de monitorer les réseaux d'assainissement et notamment les avaloirs. Transportés par les eaux de ruissellement, les déchets peuvent s'accumuler au fond de la bouche d'égout et générer des débordements ou des pollutions. L'utilisation de capteurs radar autonomes permet de réaliser un diagnostic permanent de l'avaloir et de détecter les dépôts avec fiabilité. Les collectivités peuvent ainsi anticiper le curage, éviter les désagréments et répondre aux exigences réglementaires. L'avantage du radar est son insensibilité à l'encrassement et aux variations climatiques. Il fonctionne sans plage morte et sans maintenance, ce qui limite fortement les interventions.

### Des mesures fiables et sécurisées

Les capteurs radar 80 GHz fournissent des mesures fiables, quelles que soient les conditions environnantes. Sans fil, dotés d'une alimentation par batterie (jusqu'à 10 ans d'autonomie), ils sont mobiles et fonctionnent sans entretien. Leur installation est simple et se fait en moins de

5 minutes via l'application mobile VEGATOOLS (pour le VEGAPULS Air 23, une simple activation par smartphone ou à l'aide d'un aimant suffit).

### Consultable à distance

Les valeurs mesurées sont transmises au logiciel de supervision VEGA Inventory System de manière sécurisée et peuvent être consultées en ligne ou via une application mobile. Les appareils autonomes sont compatibles avec les réseaux LPWAN ou cellulaires et offrent une connectivité NB-IoT/LTE-M ou LoRa.

Pour en savoir plus : [www.vega.com](http://www.vega.com)



De gauche à droite : VEGAPULS Air 23, VEGAPULS Air 41 et VEGAPULS Air 42

### À PROPOS DE VEGA

VEGA est un groupe familial allemand qui emploie plus de 1750 personnes dans le monde, dont 800 à son siège de Schiltach en Forêt Noire (Allemagne). VEGA est représentée dans plus de 80 pays par ses filiales ou par des représentations commerciales. L'entreprise détient tous les certificats et autorisations nécessaires. Cette exigence s'applique à la sécurité technique, ainsi qu'à la qualité des produits.

[www.vega.com](http://www.vega.com)

VEGA TECHNIQUE SAS • 15 rue du Ried  
67150 NORDHOUSE  
Tél. : 03.88.59.01.50 • [info.fr@vega.com](mailto:info.fr@vega.com)

# PIPELIFE

## OFFRIR UN ENVIRONNEMENT SÛR

Présent dans 27 pays, nos produits et solutions offrent aux collectivités une vie plus sûre et plus saine.

La société Pipelife produit et commercialise une large gamme de tubes et d'accessoires pour l'assainissement en PE et en PVC sous le label OFG. Origine France Garantie, dans son usine de Gaillon (27) titulaire de l'ISO 9001 et dans d'autres usines du groupe pour des programmes

européens de développement de tubes et accessoires en PP. La société Pipelife met tout en œuvre pour le respect des impératifs écologiques de recyclage et de préservation des ressources.



*Gamme assainissement gravitaire en PP*



*Adduction d'eau potable en PVC Bi Orienté*



*Accessoires*

### À PROPOS DE PIPELIFE

Le groupe Pipelife, dont le siège est à Vienne, est l'un des principaux fabricants de système de canalisation en thermo-plastique en Europe. Nous employons actuellement un total d'environ 2700 personnes dans 27 usines avec 27 représentants nationaux dans le monde.

# LA LUTTE CONTRE LE SIDA NE PEUT PAS ATTENDRE.

.....  
La crise sanitaire a causé une chute de dépistages du VIH.  
Et un risque de reprise de l'épidémie.  
.....

FAITES UN DON DE 5€, ENVOYEZ **DON** PAR SMS  
AU **92110** OU SUR **SIDACTION.ORG**



# MÊME SI LA FRONTIÈRE EST FERMÉE, NOUS ARRIVERONS JUSQU'À LUI.

La santé est un droit fondamental.  
Rien ne nous empêchera de le défendre, partout dans le monde.



**LA SANTÉ  
AVANT TOUT**

Faites un don sur  
[medecinsdumonde.org](https://medecinsdumonde.org)



# L'EAU magazine

L'école française de l'eau



## LA REVUE DES ACTEURS ET DÉCIDEURS DE L'EAU

L'UIE, Union des industries et entreprises de l'eau, avec ses neuf syndicats, représente les entreprises du cycle de l'eau, depuis le captage jusqu'à son rejet dans le milieu naturel.

L'UIE consacre sa revue semestrielle aux enjeux de l'eau : recherche, innovation, conception, développement d'équipements et process au service des gouvernements, collectivités, industriels et particuliers.

À travers ses textes de fond, tribunes, reportages et dossiers techniques, **L'Eau magazine** est une référence pour les politiques et les industriels de l'eau en France comme à l'étranger.



**Pour recevoir *L'Eau magazine*, envoyez vos coordonnées à l'adresse ci-dessous.**



Nom-Prénom : .....

Entreprise/organisme : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Tél. : .....

**COUPON À RETOURNER À : UIE - 9 RUE DE BERRI - 75008 PARIS - UIE@FRENCH-WATER.COM**